ETUDE ET RECHERCHE
COMMANDEES PAR

LA COMMISSION SAUVAGEAU-CAPLAN

LA SPECIFICITE QUEBECOISE ET LES MEDIAS ELECTRONIQUES

JANVIER 1986

par: Jean-Paul L'Allier

JEAN-PAUL L'ALLIER & associés inc.

ÉTUDE ET RECHERCHE
COMMANDÉES PAR

LA COMMISSION SAUVAGEAU-CAPLAN
relativement à UOL.50

"LA SPÉCIFICITÉ QUÉBÉCOISE
et LES MÉDIAS ÉLECTRONIQUES"

COPIE

Janvier 86

Établi à Québec, 15 janvier 1986

par: ORIGINAL SIGNÉ PAR JEAN-PAUL L'ALLIER
Jean-Paul L'Allier

ÉTUDES
RECHERCHES
ANALYSES ET CONSEILS
EN AFFAIRES PUBLIQUES
COMMUNICATIONS • AFFAIRES CULTURELLES • LOISIRS • COOPÉRATION INTERNATIONALE

JEAN-PAUL L'ALLIER & associés inc.

Québec, le 15 janvier 1986

Monsieur Pierre Trudel,
Directeur de la recherche,
Commission Sauvageau-Caplan,
Ministère des Communications,
300 rue Slater,
Ottawa, Ontario
K1A 0C8.

Cher Monsieur Trudel,

Suite à la lettre que je vous faisais parvenir le 17 décembre 1985 et au projet de rapport que je vous adressais par la même occasion, il me fait plaisir de vous remettre aujourd'hui, avec les corrections et les précisions que je tenais à y faire et à y apporter, le rapport de l'étude que vous m'avez commandée au nom de la Commission Sauvageau-Caplan.

Je vous remercie, de même que les Commissaires, de votre compréhension, je regrette les inconvénients qu'ont pu vous causer les quelques jours de retard occasionnés par les améliorations que j'ai voulu apporter à cette étude et j'espère qu'elle vous sera utile dans le cadre de tous vos travaux.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, cher Monsieur Trudel, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Jean-Paul L'Allier

p.j.

QUÉBEC : 56, RUE SAINT-PIERRE, CASE POSTALE 276, SUCCURSALE « B » QUÉBEC, G1K 7B1, TÉL. : (418) 692-0821
MONTRÉAL : TELEX 055-61452 (LAMER MTRL)

JEAN-PAUL L'ALLIER & associés inc.

TABLE DES MATIÈRES

REMARQUES PRÉLIMINAIRES I

1. LA SPÉCIFICITÉ DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION QUÉBÉCOISE 1

2. LES CORRIDORS DE LA SPÉCIFICITÉ 4

3. DÉFINITION DE LA SPÉCIFICITÉ QUÉBÉCOISE . 9

4. LE QUÉBEC FRANCOPHONE ET MULTICULTUREL . 13

5. LA QUESTION LINGUISTIQUE 22

6. LE BILINGUISME 25

7. LE QUÉBEC: UNE RÉGION DU CANADA 27

8. LE QUÉBEC ET LA FRANCOPHONIE INTERNATIONALE 34

9. LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA 36

10. L'ÉMERGENCE D'UNE POLITIQUE DES COMMUNICATIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS 38

11. LA CÂBLODISTRIBUTION 52

12. OTTAWA ET SA RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES COMMUNICATIONS AU CANADA 55

13. PORTRAIT DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION AU QUÉBEC 58

14. LA TÉLÉVISION ÉDUCATIVE: RADIO-QUÉBEC .. 73

15. LA RÉGIE DES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC 77

16. LES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES 78

17. LA TÉLÉVISION PAYANTE 84

18. LES PROGRAMMES D'AIDE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE AUX INDUSTRIES DE LA COMMUNICATION 87

19. UN CERTAIN DEGRÉ D'AUTOSUFFISANCE 89

20. CONCLUSION 91

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Nous avons, au cours de cette étude, consulté plus d'une centaine de documents. Tous prennent pour acquis, à des titres divers, les traits spécifiques du Québec, l'existence d'une culture originale, les caractères linguistiques du territoire et la responsabilité des Québécois, au niveau de leurs institutions politiques, sociales et culturelles, non seulement de protéger mais aussi de développer sa personnalité propre.

On pourrait remonter au rapport Murray en passant par chacune des commissions d'étude fédérales qui ont été créées pour aborder soit les questions culturelles, les questions de radio et de télévision, les questions sociales, les questions constitutionnelles en insistant davantage peut-être sur les conclusions du rapport Laurendeau-Dunton et celles de la Commission Pépin-Robarts: partout on reconnaît d'une part "le fait" québécois et d'autre part, la réalité canadienne qui, sans ce "fait", ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Conséquemment, compte tenu de la dimension réduite du mandat qui nous a été confié, du temps (moins de deux mois) qu'il était possible d'y consacrer et des ressources (10,000$) que l'on pouvait dégager, il ne m'est pas apparu utile de dresser un catalogue chronologique, historique et analytique de tout ce que les autres autant que les Québécois eux-mêmes ont reconnu comme caractère spécifique.

En décrivant sommairement les corridors à l'intérieur desquels se situe cette spécificité, j'aurais aimé pouvoir illustrer chaque paragraphe des trois ou quatre citations qui peuvent s'y rapporter dans l'un ou l'autre des documents consultés.

Par ailleurs, j'en suis arrivé à la conclusion que ce qui comptait le plus, compte tenu de l'esprit général du mandat qui nous a été confié, était d'essayer de dégager pour l'avenir l'état de la spécificité québécoise d'aujourd'hui dans les médias électroniques et les orientations générales que l'on pouvait en dégager pour l'avenir.

Les commissaires, considérant cette étude parmi d'autres, devraient être en mesure d'évaluer s'il faut ou non chercher à maintenir et à protéger ces traits spécifiques, s'il faut au contraire les laisser s'intégrer peu à peu dans un tout qui pourrait bien devenir commun à l'ensemble canadien en même temps que copie du grand tout nord-américain ou même s'il n'y aurait pas lieu, dans l'intérêt même de l'ensemble du Canada autant que pour respecter la volonté d'une majorité de Québécois de quelqu'origine que ce soit, de favoriser le développement original de la spécificité québécoise en lui reconnaissant dès lors et le cas échéant des règles également originales, un cadre qui pourrait être différent sur le plan administratif et réglementaire et, somme toute, toute la souplesse requise et tout l'espace nécessaire à un développement harmonieux.

Derrière les exposés politiques vérifiables, sous-jacente aux études et aux analyses qui ont été faites sur le sujet ou à propos de questions connexes, c'est finalement toujours la même question qui est posée, qui se pose et qui continuera de se poser: qu'est-ce donc que ce pays? Comment peut-il se développer dans sa diversité tout en cherchant à se tenir fort dans son unité?

Deux thèses s'opposent ou, à tout le moins, se développent parallèlement: celle d'un pays composé avant tout d'individus et dont il faut uniformiser, sinon fusionner les institutions dans un tout bilingue et multiculturel et celle, plus récemment mise de l'avant par les autorités fédérales et en même temps plus proche, traditionnellement, des thèses provincialistes, d'un

pays composé avant tout d'un ensemble de communautés, partenaires collectifs entre elles et reconnaissant la réalité de la disparité vérifiable plutôt que de ne choisir, à chaque fois qu'ils se présentent, les éléments d'une unité qui tend trop souvent, par lois et règlements, à l'uniformisation.

Décrire, comme nous le ferons plus loin, les éléments de la spécificité québécoise et les **corridors** à l'intérieur desquels il faut la chercher nous est apparu, à la fin de notre étude, comme un exercice largement inutile et de toute façon largement inférieur en qualité et en pertinence à bon nombre des travaux qui ont pu être faits jusqu'ici par de nombreuses commissions gouvernementales, à moins que ce ne soit pour déboucher sur l'identification de traits spécifiques susceptibles d'être porteurs d'avenir et en même temps difficiles à mesurer, à quantifier et à classer dans des grilles mathématiques.

C'est le risque que j'ai pris en cherchant à définir, pour la commission Sauvageau-Caplan, des outils de compréhension du présent pour une meilleure définition de l'avenir.

1. LA SPÉCIFICITÉ DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION QUÉBÉCOISE

L'univers de la radiodiffusion au Québec comporte des particularités que l'on ne retrouve à peu près pas à l'échelle du Canada et encore moins à celle des États-Unis.

Territoire noyé dans une mer anglophone, le Québec a toujours cherché et continue de chercher à garder et à préserver son identité culturelle. Sauf en des époques relativement restreintes, cette préoccupation n'a pas revêtu un caractère de militantisme politique mais elle s'est traduite, quels que soient les partis politiques qui ont eu à assumer la direction des affaires du Québec, dans les préoccupations des gouvernements et d'une certaine partie des élites intellectuelles, sociales ou syndicales. Au niveau du monde des affaires, les prises de position et les attitudes sont évidemment plus discrètes mais au fur et à mesure de l'émergence des québécois francophones aux postes de décisions dans le domaine privé, on réalise plus concrètement les équilibres que souhaitaient auparavant les discours.

C'est une tâche ardue et un pari difficile pour ceux qui croient au caractère distinctif de ce peuple de six millions et demi d'habitants. Les tentations sont fortes, la sollicitation l'est tout autant et rien ne paraît plus facile que de céder aux offres alléchantes des voisins et amis anglophones.

Souvent envers et contre tous, mais notamment à cause des médias, les Québécois ont commencé depuis 25 ans à traduire en gestes et en paroles qu'ils ont et qu'ils se reconnaissent une culture à préserver et à mettre en valeur.

Objet autant qu'occasion de fierté, symbole de survivance mais aussi d'émancipation, ce qu'il est convenu d'appeler la culture québécoise dans son expression moderne est un ensemble fort complexe de traits, d'habitudes, d'us et coutumes mais aussi d'innovation, de création et de déve-

loppement qui font de la société québécoise une société essentiellement francophone, de plus en plus ouverte, en apparence à tout le moins, aux minorités qui s'y ajoutent et somme toute encore fort différente de l'ensemble de la société canadienne.

C'est essentiellement dans le cours des années 60 et 70 que les créateurs et les artistes de tous les genres ont pu s'éveiller, manifester leur art, s'épanouir, en quelque sorte donner un visage, une personnalité et du corps à une expression collective qui n'avait jusque-là pas trouvé le moyen de s'exprimer en dehors des professions libérales, de la religion et d'une petite élite d'universitaires.

C'est donc aussi par autant que dans la radio et la télévision, qui constituent en quelque sorte le miroir de notre civilisation et de notre culture, que le Québec signifie sa différence et sa spécificité.

Majoritairement françaises, reconnues, à l'occasion critiquées mais la plupart du temps encouragées par les divers niveaux politiques, la radio et la télévision d'expression française se sont développées et se sont affirmées depuis 15 ans au Québec et ce, dans un contexte de ressources financières limitées. Au cours des vingt dernières années, la radio et la télévision francophones du Québec ont développé suffisamment de traits et de caractères propres pour être identifiées comme telles et perçues comme différentes des autres télévisions du pays.

Ces différences ont de multiples causes que nous essaierons, dans les pages qui suivent, d'identifier, de reconnaître et même à l'occasion, de mesurer.

Les "corridors de la spécificité" que nous décrirons sommairement ci-après n'expliquent pas tout. Ils devraient cependant permettre d'apprécier si les traits originaux et spécifiques du Québec, tels qu'ils sont encore perçus "traditionnellement", demeurent, s'amplifient ou sont sur le point de disparaître.

Une chose nous apparaît cependant certaine: ils ont été suffisamment marqués, au cours des vingt-cinq ou trente dernières années, pour permettre la génération d'une radio et d'une télévision, privées comme publiques, éducatives ou non, différentes dans leurs conceptions, dans leurs styles de création et dans leurs façons de répondre au public autant que de servir l'intérêt des collectivités auxquels elles s'adressent.

C'est parce que le Québec était différent et non pas parce qu'il était meilleur, plus intelligent ou plus perspicace qu'il s'est donné, en matière de communication comme dans bien d'autres domaines, des institutions qui ne ressemblent pas tout à fait à celles de l'ensemble du Canada.

Aujourd'hui, ce ne sont pas tant les traits spécifiques qui ont donné naissance à cette situation qu'il faut regarder pour savoir s'il y a lieu de les protéger ou non.

Ce qui compte, c'est d'évaluer la pertinence et la qualité de cet apport tant pour la société québécoise dans toutes ses composantes que pour l'ensemble canadien et de voir si les sources créatrices autant que la capacité de diffusion de médias qui y correspondent sont un apport tel à l'ensemble du pays qu'on doive non seulement les protéger mais leur permettre, ce qui est encore plus important, de se développer dans toute leur originalité, sans repli sur soi et sans rejet de l'extérieur mais dans la perspective de l'avenir toujours inachevé d'un pays plutôt à bâtir qu'à protéger.

Respectueuse des minorités, tenant compte du multiculturalisme du Québec, la radio et la télévision se veulent un reflet de la majorité et des autres groupes qui composent la société québécoise.

Ouvertes sur le monde, à l'affût de tous les nouveaux courants dans le domaine, la radio et la télévision qui se font au Québec ont un préjugé favorable à ce que font les autres radios et télévisions francophones dans le monde.

Éducatrices, courroies du savoir et de connaissances, la radio et la télévision au Québec ont su être un guide et une source très grande d'influence pour les populations des grands centres et des régions périphériques.

Le Québec n'est pas une province comme les autres, la radio et la télévision, qu'elle produit et présente, non plus.

2. LES CORRIDORS DE LA SPÉCIFICITÉ

L'étude qui suit passera en revue les divers éléments de spécificité qui marquent la radio et la télévision québécoise tant dans sa réalité actuelle que dans son évolution passée et dans ses perspectives prévisibles.

Il est cependant important, à tout le moins pour ceux qui n'ont pas attentivement suivi l'évolution des affaires québécoises au cours des dernières générations, de préciser que les principaux corridors de la spécificité québécoise doivent toujours, pour être bien compris et n'être pas perçus comme une façon de se replier sur soi-même, être replacés dans le contexte plus général de l'évolution du Canada depuis ses débuts.

Comme, en ce domaine, les choses ne se réinventent pas, on me permettra d'utiliser un texte que j'ai écrit il y a quelques années pour résumer ce contexte historique de l'évolution du Québec.

" Le Québec fait partie intégrante du continent nord-américain. Descendants pour la plupart de l'un des grands peuples qui ont exploré et développé ce continent, les Québécois partagent avec les autres Nord-Américains un cadre géographique, un passé et un présent ainsi qu'une destinée commune. Pour le Québécois, cet enracinement profond en terre d'Amérique est une des premières données de son existence et de sa vie quotidienne.

Le Québec constitue cependant une entité marquée d'une grande originalité.

Malgré les cent années passées en régime confédératif, il serait superficiel de limiter le passé du Québec à cette seule période de l'histoire.

En effet, la souveraineté française qui s'est exercée sur le territoire québécois pendant plus de deux siècles en a marqué profondément les hommes et institutions civiles. La civilisation locale subsistera après la Conquête de 1759 non seulement par ce qu'elle avait semé auparavant mais aussi par les garanties que le souverain britannique donna en 1763 et 1774 de protéger les droits de ses nouveaux sujets français du Canada.

Plus tard, en 1791, l'originalité sociale et culturelle du Québec fut reconnue par la création d'un territoire et d'un gouvernement distincts.

Ce n'est qu'avec l'Union de 1840 entre le Bas et le Haut-Canada, qu'une histoire politique commune aurait pu s'amorcer. Mais comme l'histoire le démontra par la suite, ce système politique d'Union ne contribua aucunement à lier le sort des deux groupes nationaux dans une même destinée, ni à les rapprocher.

Il faudra attendre 1867 pour qu'un compromis entre les institutions de 1791 et 1840 puisse faire le consensus des hommes politiques de l'époque. La Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels rappelle d'ailleurs les origines historiques du statut particulier accordé au Québec en 1867 en tant que centre politique premier du Canada français.

Un des traits dominants de l'histoire de la Confédération canadienne fut d'ailleurs la constance de l'attitude autonomiste du Québec favorisant le maintien et l'accroissement des pouvoirs des provinces.

Le maintien du Québec dans une confédération ou dans quelque union avec le reste du Canada repose encore sur une exigence toujours fondamentale: l'assurance de garanties formelles et de moyens propres pour poursuivre son effort de civilisation et d'épanouissement culturel.

L'ensemble des institutions civiles de l'Amérique du Nord est généralement inspiré du "Common Law" hérité de l'Angleterre. Pour sa part, le Québec a choisi de conserver un type d'institutions civiles correspondant plus étroitement à ses moeurs, coutumes et au génie de sa civilisation; plusieurs de ces institutions civiles originent directement de la France et de l'Ancien Régime et de là remontent parfois au droit romain.

Constituant une véritable règle du jeu, ces institutions sont fondamentales dans la vie civile du Québec. Ce point de vue fut longuement étudié par la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels en 1954.

Les institutions civiles issues de ces deux systèmes juridiques ont confirmé des manières de penser et d'être qui ne sauraient être fondues dans un même moule sans affecter sérieusement les structures de pensée et la façon de vivre de l'un ou l'autre groupe national.

Les institutions d'un peuple ne sont pas en soi meilleures que celles de l'autre. Elles marquent cependant l'originalité de chaque groupe national d'où l'importance pour chacun de déterminer lui-même ses orientations dans ce domaine.

L'organisation sociale du Québec constitue une autre illustration des caractères de la civilisation du Québec. Non seulement ces caractères bénéficient d'une originalité propre, mais ils s'intègrent souvent à une continuité historique qui ne signifie pas pour autant la sclérose dans leur évolution. Les structures sociales du Québec reflètent des besoins socio-culturels et économiques assez bien définis pour penser que leur évolution dans l'avenir devra se faire d'abord à partir d'orientations internes de la société québécoise.

Les moyens de communication modernes dans leur ensemble contribuent à l'évolution de la société québécoise et à la mutation de ses structures sociales; ils sont des catalyseurs, des véhicules culturels, des animateurs sociaux, des agents de développement.

Si de telles mutations ou modifications doivent se produire, il importe que l'État représentant cette société prenne toute mesure pertinente pour s'assurer que l'identité nationale et culturelle du Québec dans son ensemble demeure protégée et s'y renforcisse.

Parmi les quelques éléments des structures sociales typiques du Québec qui ont subi et sont susceptibles de subir l'influence des moyens de communication, on peut mentionner:

- l'intérêt politique particulier des autorités québécoises pour le développement de la radio et de la télévision, au delà de tout ce qui a pu se vérifier dans d'autres provinces;

- le caractère particulier du Québec, non seulement dans sa francophonie mais comme territoire où une société multiculturelle se développe autour d'un tronc commun principal qu'est la langue française;

- la question linguistique, tant au niveau des anglophones que des francophones et des autres groupes du Québec;

- le Québec comme région à l'intérieur de l'ensemble du Canada et le Québec intra-régional, avec ses caractéristiques propres;

- le Québec dans sa relation particulière avec les peuples francophones à travers le monde, notamment avec les radios et télévisions de langue française;

- le développement de la radio et de la télévision éducative, d'expériences comme TEVEC et des radios et des télévisions communautaires;

- l'existence d'une Régie des Services publics ayant comme mandat de réglementer certains aspects des communications touchant notamment Radio-Québec;

- l'obligation, pour la communauté francophone, d'atteindre rapidement un certain degré d'auto-suffisance dans sa production radiophonique et télévisuelle, compte tenu au départ d'un éloignement nord-américain et compte tenu également d'un éloignement relatif d'autres sources francophones compatibles;

- l'existence d'organismes ou de structures d'aide technique et financière au développement des industries de la communication.

- l'évolution démographique.

" Le Québec a vécu au cours des quinze dernières années une accélération subite de son histoire. D'une société rurale, traditionnelle, monolithique, elle est passée au rang des sociétés modernes, économiquement et socialement développées et pluralistes dans ses valeurs. Cette mutation profonde ne s'est pas faite sans heurts. Elle a d'ailleurs atteint inégalement les divers groupes qui constituent la population québécoise et les différents secteurs de la vie collective au Québec. Il a fallu réaliser de nombreuses réformes; on a dû briser des résistances, changer des institutions et surtout des mentalités et des habitudes.

L'État a été conduit, et il n'en pouvait être autrement, à jouer un rôle capital dans ce rapide processus de modernisation. Il a souvent pris lui-même l'initiative du changement et répondu favorablement aux demandes que lui adressaient divers groupes dans la société. Cette "révolution tranquille", comme on l'a appelée, a atteint tous les domaines et elle a transformé l'homme québécois.

Le Québec en est arrivé à tenter de concilier les deux objectifs que représentent l'affirmation de ses valeurs culturelles francophones et le progrès économique, condition essentielle au mieux-être collectif."

Ces deux objectifs seront toujours difficiles à atteindre simultanément pour le Québec, en raison de sa situation particulière bien sûr mais aussi et de plus en plus à cause du fait de la

perméabilité de ses membranes protectrices traditionnelles par rapport à la puissance et à la multitude des communications venant de l'extérieur.

Il en est encore pour prétendre qu'il faut avant tout se protéger des communications qui viennent d'ailleurs mais il en est d'autres pour dire que tout en se donnant un minimum de protection, comme tous les peuples et toutes les sociétés distinctes le font, il faut assumer le risque que de toute façon nous ne pouvons éviter ce contact croissant avec les ressources extérieures de production et de diffusion.

Cet éveil à la faiblesse relative des infrastructures de développement culturel par rapport à la puissance de la pénétration des médias étrangers, notamment américains, commence à se faire sentir plus systématiquement dans le reste du Canada.

C'est un trait particulier du Québec que de l'avoir vécu d'une façon ou de l'autre depuis le début du pays et d'en être des lors peut être davantage conscient que quiconque.

3. DÉFINITION DE LA SPÉCIFICITÉ QUÉBÉCOISE

" Par la religion, la culture et l'histoire de la majorité de sa population, la province de Québec n'est donc pas une province comme les autres. Cette situation particulière, tous les régimes constitutionnels depuis 1774 l'on reconnue en droit ou en fait. Mais l'Acte de l'Amérique du Nord britannique va plus loin: non seulement il reconnaît le caractère particulier de la province de Québec, mais il lui donne forme organique. Dans l'histoire constitutionnel du Canada, la réforme de 1867 ouvre une ère nouvelle. Elle associe en un même État des colonies qui, jusque là, avaient grandi séparément, et jette ainsi les fondements du Canada contemporain. Renonçant à l'expérience avortée du régime d'Union (au Canada-Uni), elle donne à l'État nouveau la forme fédérative, et cela expressément pour tenir compte

> des particularités géographiques, historiques et ethniques des groupes qu'elle se propose d'unir et leur permettre de se développer. L'État canadien est désormais formé d'un gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux investis de l'autorité souveraine, chacun dans un domaine propre de l'activité nationale, de sorte qu'en toute partie du territoire, la réalisation du bien commun politique dépend du fonctionnement coordonné de deux pouvoirs distincts." (1)

Cette description, cette reconnaissance du fait que le Québec a suffisamment de traits spécifiques pour constituer une société distincte ont, depuis la Commission Laurendeau-Dunton, été repris par la Commission Pépin-Robarts et bon nombre d'hommes et de femmes politiques du gouvernement fédéral le reconnaissent aujourd'hui, à commencer par l'actuel Premier Ministre.

Ce n'est cependant pas, à mon avis, en se basant surtout sur les aspects historiques ou même "inévitables" de la spécificité québécoise que l'on peut trouver suffisamment de motifs pour retenir, pour l'avenir, des orientations qui non seulement en tiennent compte mais l'utilise comme un des principaux éléments de développement pour l'ensemble du pays.

Ce que le Québec a traditionnellement vécu comme petite société au sein de l'Amérique du Nord anglophone, le Canada, comme société distincte commence à le vivre d'une façon plus perceptible par rapport aux États-Unis.

Au Québec, le maintien de la langue française, le développement culturel économique et social de même qu'une certaine cohésion politique doivent davantage aux médias qu'ailleurs au Canada.

---

(1) Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (1954), p. 61.

L'affaiblissement des médias francophones a dès lors un impact direct sur la capacité de maintenir et de développer ce qui est encore aujourd'hui le trait premier du Québec: la langue française.

Nonobstant les moyens dont ils peuvent disposer par ailleurs, les groupes francophones hors Québec dépendront comme aujourd'hui toujours en grande partie de ce qui se fait au Québec en matière de radio et de télévision francophones pour alimenter leur propre communauté et pour soutenir leur propre capacité de produire et de développer des médias qui leur ressemblent.

Dès lors, l'affaiblissement des médias francophones québécois a un impact direct sur la survie et l'épanouissement des communautés francophones hors Québec.

A moins qu'elle ne soit accompagnée ou suivie d'un effort extrêmement vigoureux pour maintenir un minimum d'équilibre dans la qualité des choix qui sont offerts aux consommateurs de radio et de télévision, la pénétration anglophone des États-Unis aura, même si c'est avec quelques années de retard, un impact considérable sur la capacité d'expression francophone dans le domaine culturel.

Ce n'est pas par hasard que dès cette année, au Midem à Cannes, on notait avec une certaine surprise pour ceux qui ne suivent pas ce genre de dossier que la relève québécoise traditionnellement francophone connaissait un creux de vague et que ce qui se pointait à l'horizon était largement l'expression de jeunes québécois francophones se manifestant en langue anglaise.

L'intervention du gouvernement québécois, dans le corridor traditionnel de la sauvegarde de la langue et de la culture sera moins présente, probablement moins lourde et moins systématique. La priorité donnée au développement économique l'exige, surtout dans un contexte de retour aux libertés individuelles.

Il faut donc tenir en compte tous ces éléments pour comprendre que ce qui distingue le Québec du reste du Canada aujourd'hui c'est l'existence d'une conjoncture qui, malgré les apparences du maintien de la langue française, rendra de plus en plus difficiles et problématiques autant que de plus en plus coûteux pour la collectivité comme pour les individus qui ont quotidiennement à faire des choix à ce sujet, le maintien et le développement des traits culturels fondamentaux qui se sont développés au fil des ans pour connaître une certaine apogée au cours des années '70 et qui pourrait bien, d'ici une génération, ne plus pouvoir servir de rempart psychologique à l'intégration politique et culturelle de l'ensemble du pays au grand tout nord-américain.

En d'autres mots, il faudra maintenant non seulement au Québec mais partout au Canada défendre et développer systématiquement ce qui était souvent jusqu'ici pris pour acquis; faire des choix politiques en apparence coûteux sur le plan monétaire mais sans doute moins aujourd'hui qu'il ne pourraient l'être dans 10 ou 15 ans; reconnaître que pour exister sans se refermer, il faudra apprendre à être plus fort, plus vigoureux, plus dynamique tant comme société québécoise que comme société canadienne.

Ce qui distingue le Québec du reste du Canada c'est enfin que dans la maîtrise de ce défi d'une cohabitation sans assimilation avec le pays voisin, le Québec ne sera pas en tête de peloton mais plutôt indifférent, préoccupé par ses propres affaires, son rattrapage économique et même son intégration, sans disparition, à l'ensemble canadien.

4. LE QUÉBEC FRANCOPHONE ET MULTICULTUREL

"Le Québec est et sera encore longtemps caractérisé par sa majorité francophone qui contrôle et oriente ses propres institutions politiques et sociales. L'existence de ce cadre institutionnel qui renforce la distinction entre la situation majoritaire des francophones au Québec et la position des francophones ailleurs au Canada, est au coeur de la spécificité du Québec.

L'essence même de la société québécoise découle du fait qu'elle est le principal, sinon l'unique foyer des dimensions politiques de la vie française au Canada. Dans une large mesure, le Québec demeure une société linguistiquement isolé, un îlot de langue française dans un océan majoritairement anglophone. Pour le Québec et pour les francophones hors Québec, le principal défi sera toujours comment demeurer français en Amérique du Nord" (1)

En effet, les résultats du recensement de 1981 révèlent que:

- l'anglais est la langue maternelle de 6 personnes sur 10 au Canada;
- le quart de la population canadienne est de langue maternelle française dont 85% réside au Québec.

Sur le territoire québécois, la situation se présente comme suit: entre 1971 et 1981, le nombre de québécois de langue maternelle anglaise a diminué d'environ 10%. En 1971, ce groupe représentait 13% de la population. Dix ans plus tard, 11% des québécois sont de langue anglaise. Au cours de la même période, la proportion de francophones augmente de 81% à 82% et la proportion d'allophones de 6% à 7%.

---

(1) Le Rapport MacDonald, chapitre 24, p.463.

Selon une remarquable étude de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec, rendue publique en septembre 1985 et intitulée "Étude de l'impact culturel, social et économique des tendances démographiques actuelles sur l'avenir du Québec comme société distincte" la situation que vit le Québec autant que celle qu'il vivra vraisemblablement pose dès aujourd'hui des défis probablement plus importants que tous ceux auxquels il a été confronté jusqu'ici.

Il n'est pas inutile de rappeler que cette Commission, tenue alors que le gouvernement du Québec était formé par le Parti Québécois, était présidée par M. Richard D. French devenu depuis ministre des communications du Québec. Dès ses premières déclarations publiques comme ministre québécois, M. French s'est d'ailleurs systématiquement reporté au texte de cette étude pour y trouver les assises de ce qu'il définira comme politique de son gouvernement en matière de communication.

Voici quelques paragraphes particulièrement significatifs, à ce stade-ci de notre travail, tirés de cette étude. (1)

" Depuis 1961, l'accroissement quinquennal de la population du Québec ne cesse de diminuer et cette tendance se poursuivra. Vers 1998, la population totale cessera de croître. Le fait même de la poursuite de la croissance en dépit de la faible fécondité et de l'émigration indique bien à quel point le Québec continue de bénéficier de l'élan procuré par le baby boom: c'est en 1985 que le groupe d'âge 20-34 ans atteint son sommet. Le nombre de naissances diminuera donc sans arrêt, alors que le nombre de décès ne cessera d'augmenter. Les deux courbes doivent se rencontrer en 2 003, année qui voit pour la

(1) Chapitre 4.1 "Vers la dépopulation et le vieillissement accéléré" p. 43.

première fois un surplus des décès sur les naissances. À cause de l'émigration nette, la population totale commence à diminuer quelques années plus tôt, en 1999.

Ainsi la dépopulation arrive avec la fin du siècle. La perspective d'une dépopulation "structurelle", par opposition à une baisse conjoncturelle temporaire, n'apparaît donc plus comme une vague possibilité lointaine. Notons que l'émigration nette rapproche le moment où la population passe de la croissance au déclin, mais elle n'en est pas la cause essentielle. Même sans déficit migratoire, la diminution de population se produira à relativement brève échéance avec la fécondité actuelle.

Quant la fécondité baisse, la proportion des jeunes au sein de la population diminue, ce qui signifie la hausse de la proportion des personnes âgées. La dénatalité est le principal responsable du vieillissement de la population (d'où le célèbre aphorisme d'Alfred Sauvy: "croître ou vieillir"). Il ne faut donc pas s'étonner que dans ce scénario, le vieillissement se poursuive à une cadence plus rapide que dans les projections antérieures: le Québec a maintenant atteint le seuil de 10% de personnes âgées et dans vingt ans, un Québécois sur sept aura plus de 64 ans. Et au-delà de cet horizon, il y aurait une accélération encore plus grande du processus du vieillissement, puisque les premières générations du baby boom arriveront à l'âge de la retraite vers 2011. Une personne âgée sur quatre, voilà ce que nous promettent à long terme les tendances démographiques actuelles.

Si l'on s'interroge tant sur les conséquences économiques du vieillissement démographique, c'est surtout parce que les personnes âgées sont largement dépendantes des prestations financières directes et indirectes de l'État, soit des programmes de sécurité du revenu ou du Régime des rentes du Québec, soit du réseau hospitalier ou du réseau d'hébergement du ministère des Affaires sociales. Le vieillissement signifie un coût accru pour ces divers programmes.

Bien sûr, les personnes âgées ne constituent pas la seule catégorie de dépendants, il y a aussi les jeunes. Il faut donc, pour mieux saisir l'évolution en cours, une mesure qui intègre à la fois le poids accru des personnes âgées et la moindre importance des jeunes. Le rapport de dépendance constitue une mesure classique, il indique le nombre total de dépendants (les jeunes de 0-19 ans et les personnes âgées de plus de 64 ans) par rapport au nombre de personnes ayant de 20 à 64 ans. Lorsque le rapport de dépendance diminue, le fardeau relatif des dépendants s'allège. Il faut cependant pondérer ce rapport brut pour qu'il reflète le fait que le coût social d'une personne âgée représente au moins le double du coût d'un jeune. Le rapport de dépendance pondéré qui figure au tableau 2 tient compte de ce fait.

À cause de la dénatalité, ce rapport de dépendance a beaucoup décliné depuis 1961, mais ce mouvement est arrivé à sa fin. Le rapport de dépendance entre dans une période de stabilisation. Nous verrons plus loin que cette stabilisation peut s'avérer trompeuse."

L'impact de cette évolution démographique sur les communautés linguistiques du Québec définissent de nouveaux caractères spécifiques qui sont probablement parmi les plus importants dont il faudrait tenir compte, dans la conception d'une politique de développement des médias au Canada.

Voici comment le rapport déjà cité décrit la situation: (1)

" Les perspectives de mouvements migratoires que nous avons esquissées signifient que l'évolution démographique à moyen terme non seulement ne menace pas, mais accentue le caractère francophone du Québec. D'une

(1) 4.2 "Démographie et communautés linguistiques" p. 46.

part, la population de langue maternelle française continuera de s'accroître pendant un certain temps; d'autre part, le déclin de la population anglophone se poursuivra. Bien sûr, la communauté anglophone du Québec demeure et demeurera numériquement importante (820 000 personnes ayant l'anglais comme langue d'usage en 1981), elle est en fait la plus importante et la mieux organisée des minorités linguistiques canadiennes, mais elle est secouée par d'inquiétantes tendances démographiques (émigration, très faible fécondité et vieillissement accéléré).

Ainsi la fécondité des anglophones se situe à un niveau voisin de 1,25 enfant par femme, alors que celle des francophones s'établit à 1,50. Comme l'indique Alliance-Québec dans son mémoire: "Si l'on examine les données selon les groupes d'âge, cet état de choses devient encore plus intéressant comme phénomène. Ce sont les femmes entre 20 et 29 ans qui tirent de l'arrière comparativement à leurs homologues des autres groupes linguistiques". Quant au vieillissement accéléré, il provient en partie de la forte émigration des jeunes adultes: "Entre 1976 et 1981, plus du quart des jeunes adultes de 20 à 29 ans, dont la langue maternelle est l'anglais, ont quitté le Québec".

Comment s'étonner alors des inquiétudes exprimées par Alliance-Québec: "La diminution de nos effectifs menace notre capacité à maintenir les institutions qui sont les piliers de notre communauté. Cette infrastructure d'écoles, d'institutions culturelles, d'établissements de santé et de services sociaux demeure le symbole concret d'une société". Il n'existe par contre aucune simulation détaillée de l'avenir démographique des anglophones basée sur les tendances actuelles. Jacques Henripin a cependant indiqué à la Commission que la communauté anglophone pourrait s'établir à environ 10% de la population totale en l'an 2000, au lieu de 12,7 % en 1981. Et il ajoute: "Dans ces conditions, les francophones pourraient mettre une sourdine à leurs craintes. Si les choses continuent, ils formeront environ 86% de la population du Québec et probablement plus de 75% de la population de la région de Montréal vers l'an 2000".

Avec une telle évolution, Montréal sera certes en l'an 2000 plus francophone mais on pourra sans aucun doute y vivre en anglais, même si les emplois ne nécessitant pas la connaissance du français seront de plus en plus rares. Et avec les tendances actuelles dans l'immigration internationale, qui vont fort probablement se maintenir, la diversité culturelle sera à Montréal encore plus prononcée qu'aujourd'hui. L'évolution en cours ne menace donc pas le caractère multiculturel du Québec, plus précisément de la région montréalaise, où se concentrent la grande majorité des Anglo-Québécois et des communautés ethniques viables et bien organisées.

Soulignons que la diversité culturelle n'exclut pas l'intégration linguistique. C'est de ce côté que résidera la nouveauté, si l'on en croit Calvin Veltman et Gary Caldwell. Car les nouveaux immigrants et leurs enfants sont amenés à apprendre et à utiliser le français dans leur vie quotidienne. Ces deux sociologues attribuent à l'école un rôle de premier plan dans ce processus. Pour Caldwell, "à l'école élémentaire française, les jeunes francophones, anglophones et allophones sont en train de se socialiser dans la culture québécoise française de demain. Nous nous dirigeons vers l'école publique commune française, ce qui sera un grand atout en terme de protection culturelle". Pointe à l'horizon une communauté francophone beaucoup plus diversifiée du point de vue ethnique, comme l'est actuellement la communauté anglophone. Selon Veltman, "les immigrants se plient de bonne grâce à leur situation nouvelle", et il en déduit que "l'immigration n'est pas en soi perturbatrice de l'équilibre linguistique québécois".

Mais il ne faudrait pas oublier que les anglophones et les francophones du Québec ont un point commun eu égard à leur démographie: l'évolution future de leur nombre dépend pour l'essentiel de leur propre comportement. Contrairement au reste de l'Amérique du Nord, ils ne peuvent compter sur

les apports de l'extérieur pour raffermir suffisamment leur démographie. Nous touchons là à la situation particulière du Québec."

Dès lors, les membres de la Commission de la culture de l'Assemblée Nationale du Québec, de tous les partis confondus, tirent la conclusion suivante:

" Le Québec se distingue des pays européens puisqu'il ne fait pas encore face à la dépopulation. Mais il se distingue aussi du reste de l'Amérique du Nord, dont la croissance démographique demeure vigoureuse, à cause de l'immigration. De plus, les données dont a fait état Anatol Romaniuc indiquent que la fécondité québécoise est maintenant sensiblement inférieure à celle du reste du Canada. Pour les provinces à l'ouest du Québec, l'échéance de la dépopulation est fort lointaine. En fait, la démographie actuelle du Québec tient à la fois du modèle nord-américain, par la jeunesse relative de la population (mais pas pour longtemps), et du modèle européen, par sa croissance anémique.

Cette situation n'est pas forcément confortable. Les pays européens, eux, sont tous dans le même bain: ils ont tous une démographie stagnante. La situation du Québec n'est donc pas comparable à celle de la Suède par exemple. Songeons que, selon les données d'Anatol Romaniuc, le Québec représentait 30% de la population canadienne en 1951, et n'en représentera plus que 24% en 2006. C'est un élément dont il faudra tenir compte dans l'appréciation des tendances actuelles: le Québec n'est pas une île, et sa situation relative n'est pas sans conséquence."

Il est donc évident que ce problème, auquel fera face le Québec à venir, tout en ayant des points de similitude avec ce que vivra l'ensemble du Canada, est cependant plus grave, plus complexe et, dans une certaine mesure, devrait nécessiter des solutions plus radicales.

Comme le dit Richard D. French, ministre des Communications du Québec:

" quelques trente ans après la publication de "Menaud: Maître draveur", le Québec connaissait la baisse de fécondité la plus rapide au monde; de 1960 à 1972, le taux de fécondité y a diminué de 55%. En 1960, le Québec avait l'un des taux de fécondité les plus élevés de tout l'Occident; aujourd'hui, son taux de fécondité est l'un des plus faibles du monde."

" Au moment où le renforcement de son caractère français semble en bonne voie de se réaliser, le Québec se trouve devant un nouveau défi, d'ordre social celui-là: la préservation à moyen terme d'une masse critique de québécois."

" Dans toutes les hypothèses le moindrement vraisemblables touchant l'avenir démographique du Québec, la proportion de ceux et celles parmi nous qui ne parleront pas le français diminue inexorablement. Ne sommes-nous donc pas prêts à accueillir un nombre croissant de nouveaux venus d'autres pays et d'autres provinces canadiennes? N'en va-t-il pas de la pérennité d'une société distincte et n'en va-t-il pas des intérêts des francophones de vieilles souches qui constituent le noyau de cette société? Ou encore voulons-nous une société de plus en plus uniforme, de plus en plus petite, de plus en plus vieille?"

C'est un ministre québécois de souche anglophone qui s'exprime ainsi. Il tient un discours où on ne peut trouver aucune trace ni aucun relent des vieux droits acquis du fait de la langue, de la culture, de la religion, du statut de conquérant ou de conquis.

Il décrit la situation particulière du Québec d'aujourd'hui et laisse voir celle qui, inexorablement, s'amène.

Dès lors, si l'on accepte cette description factuelle de la situation et si l'on reconnaît par ailleurs l'impact passé des médias au Québec comme dans l'ensemble du Canada tout en ne pouvant éviter de constater la place de plus en plus grande qu'ils continueront d'occuper dans le façonnement de nos intelligences, de nos façons de voir et de nous comporter, on doit alors admettre que la vrai spécificité du Québec de 1986 est davantage dans la dimension des problèmes auxquels il aura à faire face que dans la sauvegarde de ses traits et de ses caractéristiques passés.

Ici, l'urgence des solutions rejoint le caractère essentiel des choses à faire.

Or, percevoir le Québec d'aujourd'hui comme le prolongement attardé des revendications qu'il exprimait ans les années 50 et 60 serait une erreur d'appréciation de la situation.

Non pas que les revendications antérieures sont maintenant jugées comme ayant été des erreurs, bien au contraire. Cependant, il y a maintenant plus urgent et plus important que de considérer que les solutions recherchées et proposées à l'époque puissent encore être valables, pour l'essentiel aujourd'hui.

Les problèmes déjà identifiés alors se sont non seulement maintenus mais ils se sont transformés en s'amplifiant même s'ils n'ont pas toute la résonnance qu'ils ont pu connaître dans le passé.

Dans ce contexte, les médias canadiens et en particulier les médias francophones sont davantage des éléments de solution que des parties du problème.

5. LA QUESTION LINGUISTIQUE

"La spécificité du peuple québécois déborde largement la question de la langue, mais celle-ci est à l'origine et au coeur de cette spécificité". (1)

Les récentes propositions constitutionnelles du Gouvernement du Québec en vue d'en arriver à un accord avec le reste du Canada font état de la responsabilité du Québec à l'égard des droits linguistiques.

Considérant "l'Amérique du Nord comme unité de référence de la réalité linguistique, culturelle et économique dans laquelle nous évoluons" et le fait que "les francophones représentent aujourd'hui à peine 2% de la population nord-américaine" (...), "la protection du français comme langue d'usage demande des mesures spécifiques. C'est l'évidence même dans le cas des francophones canadiens hors-Québec et cela demeure vrai aussi au Québec même si les francophones y sont majoritairement à plus de 80%".

La pérennité de la langue française est intimement liée à la survie des minorités francophones canadiennes qui représentent près de trois-quarts de millions de personnes:

> "Les québécois ressentent comme une perte et une affaiblissement dangereux du courant culturel francophone l'assimilation des francophones hors-Québec".

---

(1) Projet d'accord constitutionnel, Propositions du Gouvernement du Québec, chapitre I, p. 13.

Sur le territoire québécois, le Gouvernement du Québec se dit prêt à s'engager à inscrire dans ses lois fondamentales le droit de la minorité anglophone de recevoir dans sa langue les soins de santé et de services sociaux, ainsi que son droit à ses propres institutions culturelles et éducatives.

De la même façon, le Gouvernement se dit prêt à modifier la Charte de la langue française pour garantir l'accès à l'école anglaise aux enfants de ceux qui ont reçu leur instruction primaire en anglais au Canada; ceux à qui profite la garantie d'accès à l'école française accordée par l'article 23 de la Loi constitutionnelle de 1982 peuvent effectivement l'exercer.

On peut suivre l'évolution de la question linguistique au Québec par celle entre autre, du libre choix de la langue d'enseignement:

> En 1969, tous les citoyens québécois ont le droit de faire éduquer leurs enfants en français ou en anglais, au choix des parents, comme le stipule la Loi 63.
>
> En 1974, la Loi 22 viendra limiter ce choix.
>
> En 1977, l'Assemblée nationale adopte la Loi 101 qui fera du Québec un État français et limitera l'accès à l'école anglaise aux enfants anglophones du Québec.
>
> Depuis 1977, la conscience linguistique des francophones s'est affermie, la majorité des allophones fréquentent l'école française. Alliance-Québec s'intéresse davantage aux francophones hors-Québec et la plupart des "irritants" de la Loi 101 ont été aplanis. Toutefois, des problèmes subsistent encore au niveau de la langue de travail et de l'affichage et à celui de la qualité de l'enseignement de la langue française.

La question linguistique au Québec, c'est aussi le rapport entre la majorité et la minorité. Selon un sondage effectué en mai dernier par

le Centre de sondages de l'Université de Montréal, les francophones seraient plus attachés que les anglophones au maintien de la langue et de la culture (respectivement 38% et 25%) tandis que le niveau de vie préoccupe davantage les anglophones (57%) que les francophones (38%). Par ailleurs, les francophones demeurent encore très largement convaincus de leur infériorité économique tandis que les anglophones paraissent moins certains de leur supériorité.

Il reste qu'en 20 ans, la situation de la minorité anglophone du Québec a été remise en cause par l'intervention accrue du Gouvernement québécois dans le domaine linguistique. S'identifiant traditionnellement à la majorité canadienne, elle s'est découverte graduellement minorité québécoise.

De plus en plus bilingue, elle s'est définie une nouvelle identité au Québec.

C'est ainsi qu'une nouvelle image se dégage graduellement du Québec, et principalement de Montréal, une image essentiellement francophone, mais aussi multi-ethnique et bilingue, riche de cette diversité, culturellement et économiquement dynamique et ouverte sur le monde.

Si le bilinguisme gagne du terrain au pays, c'est au Québec, dès lors, que ce trait spécifique d'une société monolithique francophone s'estompe. Il est remplacé par la revalorisation du bilinguisme, sans trop d'égard pour l'impact sur la qualité de la langue française. Au fur et à mesure que la garde baisse, le CRTC tolère, lorsqu'il ne le permet pas carrément, la présence croissante de l'anglais sur les ondes francophones.

6. LE BILINGUISME

Historiquement, les francophones étaient plus susceptibles d'être bilingues que les anglophones. C'est encore le cas, mais on constate des signes de changement.

Le recensement de 1981 nous révèle qu'environ un tiers des francophones canadiens sont bilingues comparativement à 8% seulement des anglophones. Plus de la moitié des Canadiens bilingues résident au Québec. Un autre quart demeure en Ontario.

Le taux de bilinguisme des anglophones du Québec est de plus de 50%, comparativement à 7% pour les anglophones de l'Ontario.

Le taux de bilinguisme chez les anglophones diminue au fur et à mesure qu'on s'éloigne du Québec. Pour les francophones, on constate la situation inverse. Au Québec même, plus d'un quart des francophones sont bilingues.

Au moins 45% des Montréalais sont bilingues. Plus de la moitié des anglophones le sont comparativement à environ 4 francophones sur 10.

Au Québec, près de la moitié des allophones parlent le français et l'anglais. Un quart d'entre eux déclarent l'anglais comme étant la seule langue (autre que leur langue maternelle) qu'ils peuvent parler; un sixième ne déclarent que le français. Un allophone sur 10 ne peut parler anglais ni le français, ce qui représente le pourcentage le plus élevé au Canada.

On connaît par ailleurs les intentions du gouvernement fédéral de revoir les politiques, les programmes et les lois relatives au bilinguisme afin de les adapter aux nouvelles réalités de la Charte des droits et de s'assurer d'une application plus serrée dans la Fonction publique. Il est plus important, croit-on, de donner

aux francophones tous les services auxquels ils ont droit au niveau fédéral, plutôt que de bousculer les mentalités.

Le Québec sera donc toujours et de plus en plus la plus bilingue de toutes les provinces du Canada.

Par ailleurs, sans que cela ne soit paradoxal pour autant, les deux langues, le français et l'anglais, gagneront du terrain parallèlement même si les Québécois francophones apprendront de plus en plus tôt à se servir de l'anglais comme langue de communication.

Le renforcement de la langue française d'une part, l'élargissement des bases de l'anglais d'autre part, pourraient permettre une meilleure pénétration des médias francophones auprès des anglophones et des groupes ethniques qui s'associent davantage à la langue française. L'effet sera cependant plus marquant pour les francophones qui chercheront, dans l'éventail grandissant des possibilités d'accès à des productions audiovisuelles et télévisuelles anglophones, des divertissements et des informations s'appuyant sur des bases et des capacités de production beaucoup plus puissantes et beaucoup plus solides de ce que peut générer la communauté francophone canadienne.

Au cours des deux dernières générations, il est incontestable que la radio et la télévision de langue française au Québec ont servi à améliorer la connaissance de la langue elle-même et, dans une certaine mesure, la qualité autant que l'étendue de son utilisation. Les mêmes médias, malgré leur accroissement de qualité, ne pourront pas faire le poids d'eux-mêmes et s'ils doivent, comme c'est le cas aujourd'hui, se soumettre à des impératifs de rentabilité et à des contraintes budgétaires incompatibles avec le fait qu'ils doivent combler des écarts considérables dans les moyens dont il dispose par rapport à ceux dont se servent leurs concurrents des Etats-Unis.

7. LE QUÉBEC: UNE RÉGION DU CANADA

Le Canada se divise naturellement de fait en cinq grandes régions: le Québec, l'Ontario, les Prairies, la Colombie-Britannique et les Maritimes.

Cette différenciation se constatait déjà au moment de la création de la Fédération canadienne, chacune des régions voulant préserver son identité. Encore aujourd'hui, il est impensable qu'un "Maritimer" s'identifie à un "Westerner".

Il existe bien sûr des différences sensibles d'une région à l'autre du Canada, mais elles ne sont jamais aussi marquées que celles qu'elles ont avec le Québec. Tous les sondages nous le révèlent.

On admet sans difficulté que le Québec soit une région "pas comme les autres", le foyer principal d'un des deux "peuples fondateurs".

Dans les quatre autres régions, le développement historique, la géographie, le type d'activités économiques ont créé des valeurs culturelles et des modes de vie propres, alimentés entre autre par une réaction à l'envahissement américain.

Le Québec, isolé linguistiquement, allait devenir homogène beaucoup plus rapidement.

Les communications qui s'y font reflètent ce caractère régional, en plus des traits culturels déjà évidents.

C'est cependant au Québec que l'on trouve les sources principales de la radio et de la télévision en langue française qui est véhiculée, au Canada, "là où le nombre le justifie".

Dans cet optique, le maintien et même le développement de médias électroniques de bonne qualité au sein et au service des communautés françaises hors du Québec ne peut être complètement dissocié des politiques qui pourraient se définir en tenant compte des exigences de la population québécoise.

Dans le cadre de programmes de collaboration au développement des communautés francophones hors Québec, le ministère des Affaires intergouvernementales et le ministère des Communications du Québec demandaient à Madame Francine Lalonde de faire une étude pouvant conduire à la réalisation d'un plan de développement des médias électroniques en Acadie du Nouveau-Brunswick.

Ce document, daté d'août 1980, est un volume de plus de 400 pages que l'auteure a fort heureusement résumé comme suit:

" L'Acadie... sur la même longueur d'onde" veut préciser les perspectives de développement des médias électroniques pour mieux desservir les Acadiens du Nouveau-Brunswick.

Le titre ainsi choisi porte essentiellement deux significations, deux buts à atteindre:

1. il faut à tout prix favoriser les communications entre les communautés acadiennes qui sont actuellement morcelées et isolées au point de vue géographique et culturel;

2. il faut de plus améliorer qualitativement et quantitativement les moyens de communication électroniques des Acadiens du Nouveau-Brunswick afin qu'ils puissent bénéficier d'autant de services dans leur langue maternelle que la plupart des Canadiens. C'est en offrant de multiples choix que l'on garantit d'une part, le droit du public à une meilleure information et d'autre part, un équilibre linguistique rendu nécessaire pour contrer les effets assimilateurs des médias de langue anglaise.

En atteignant ces buts, les Acadiens seront entre eux, sur la même longueur d'onde et ils le seront, avec la majorité des Canadiens.

En vue d'élaborer des perspectives de développement des médias électroniques au Nouveau-Brunswick ce rapport propose une étude détaillée d'éléments déterminants: la clientèle, les services de radiodiffusion et les ressources humaines, techniques et financières.

La clientèle "potentielle" représente un marché non négligeable de 200 000 francophones suffisamment regroupés dans trois régions: 100 000 au nord-est, 60 000 au sud-est et 40 000 au nord-ouest. Les perspectives démographiques de la population acadienne, quoique peu reluisantes, ne sont toutefois pas dramatiques. La population acadienne s'accroît de façon appréciable à chaque recensement mais pas suffisamment pour accroître son importance relative au niveau provincial.

Les francophones du Nouveau-Brunswick sont de très grands consommateurs de télévision; ils y consacrent une grande part de leurs loisirs, plus que tout autre Canadien. Leurs habitudes d'écoute se portent, pour une large part, vers les médias de langue anglaise qui leur offrent une diversité que l'on ne retrouve pas dans les médias de langue française.

Conscients des lacunes de leurs services de radio-diffusion, les Acadiens qui se sont exprimés lors de cette enquête, ou qui l'ont fait dans le passé par le biais des groupes de pression comme la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick ou les fronts communs des communications du nord-est et du nord-ouest, ont été très exigeants à l'égard des services de radiodiffusion publics et privés. Ils réclament et souhaitent des améliorations aux niveaux de la qualité de la réception, des infrastructures de production et de la programmation locale.

Les services de radiodiffusion au Nouveau-Brunswick sont beaucoup plus nombreux en langue anglaise qu'en langue française.

Radio-Canada est le seul média qui rejoint, d'une façon ou d'une autre, les francophones de cette province.

Cependant, le service public a plusieurs projets qui restent à être complétés, comme l'intraprovincialisation de la radio et de la télévision, l'amélioration des infrastructures de production (entre autres, un car de reportage) et l'augmentation à douze heures par semaine de la programmation locale.

Un autre service public Télé-Acadie, est unique en son genre en étant une création fédérale-provinciale. Les Acadiens devront se pencher prochainement sur l'avenir de cette unité de production puisque l'entente qui la régit, prend fin en 1982.

Ni le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, ni les collèges communautaires et universités se sont penchés sérieusement sur l'instauration d'une télévision éducative, alors que plusieurs besoins ont été exprimés en ce sens.

Les services de radiodiffusion privés en langue française sont peu développés au Nouveau-Brunswick, quoique petit à petit, ils s'y implantent. Les Acadiens semblent prendre en main, les stations de radio, alors que les stations de télévision privées y sont acheminées par des entreprises québécoises.

Quant à la câblodistribution, elle s'installe graduellement au Nouveau-Brunswick, mais comme elle prend pied en premier lieu dans les villes où les francophones sont absents ou minoritaires, elle échappe aux mains de francophones.

Le jeu de l'offre (les services) et de la demande (la clientèle) dépend en grande partie des ressources humaines, techniques et financières.

L'Acadie recèle suffisamment de ressources humaines pour alimenter davantage de programmation locale.

Cependant, les ressources humaines (en information) et les ressources techniques sont actuellement déficientes en qualité et en quantité pour une perspective de développement. Il faudra trouver des moyens de former cette expertise ou de l'importer.

Les ressources financières de l'Acadie sont relativement minces, car à l'instar des gouvernements provinciaux des Maritimes, l'économie acadienne a été entretenue financièrement par le gouvernement fédéral.

Cependant, récemment, des initiatives de mise en commun des ressources financières acadiennes, ouvrent la voie à des perspectives de développement plus réjouissantes.

Le plan de développement des médias électroniques de langue française au Nouveau-Brunswick, comporte onze buts et 131 objectifs permettant d'atteindre ces buts. Il touche tous les aspects de la radiodiffusion qui ont été traités dans ce rapport.

Il s'adresse principalement à deux niveaux d'interlocuteurs, deux niveaux de responsabilités: la communauté et les institutions.

Les Acadiens devront être prêts à modifier leur comportement de consommateurs de médias électroniques et donner une chance aux médias de langue française. Pour ce faire, ils devront s'impliquer dans ce dossier, pour continuellement faire connaître leurs opinions et leurs intérêts face aux produits offerts.

Les institutions, entreprises et gouvernements, ont également des responsabilités sociales de donner aux Acadiens, les outils dont ils ont besoin pour s'épanouir.

Il est donc à souhaiter qu'il s'opère, de part et d'autre, une symbiose pour atteindre les buts visés par tous.

La Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick en entreprenant cette vaste étude, a des responsabilités particulières pour mener à bien ce dossier des communications.

Elle doit en faire un plan d'action, en déterminant ses priorités et les moyens de les implanter.

Elle devra continuer ses fonctions d'animation et de sensibilisation de la population aux nombreux aspects des médias électroniques afin de l'inciter à s'impliquer indirectement ou directement dans ce domaine.

Elle devra poursuivre ses moyens de pression aux différentes instances pour défendre les intérêts des Acadiens.

En agissant comme moteur au niveau de la communauté et comme instigateur au niveau des institutions, cet organisme peut jouer un rôle prépondérant pour mettre "l'Acadie... sur la même longueur d'onde"."

J'ai par ailleurs pris connaissance du mémoire déposé par la Fédération des francophones hors Québec au groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion et daté de novembre 1985.

Analysant ce document dans l'optique des traits spécifiques du Québec et des exigences qui se précisent pour en tenir compte à l'avenir, j'en arrive à la conclusion que ce qu'il contient est en tout point acceptable et souhaitable non seulement pour les francophones hors Québec eux-mêmes mais comme élément de renforcement considérable des réseaux de communication en langue française à travers le pays.

Le bref mémoire de la Fédération des francophones hors Québec s'appuyait vraisemblablement sur l'importante étude réalisée par la firme **CEGIR** et datée d'octobre 1985. Aux fins de la compréhension de notre propre étude, j'ai cru opportun de reproduire, en annexe, l'Annexe A de l'étude **CEGIR** décrivant la méthodologie suivie mais résumant, notamment en tableau, les divers scénarios possibles de développement des communications pour les francophones hors Québec ainsi que les attentes exprimées par ces derniers lors des entrevues qui ont été menées.

Une étude de même nature, si elle devait être conduite au Québec, donnerait vraisemblablement des résultats en tous points compatibles même s'il est à prévoir que l'on ne perçoive pas avec autant d'acuité, au niveau de l'ensemble de la population, la nature des défis et des problèmes qui se posent déjà.

De son côté, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick résume parfaitement les exigences minimales qu'elle doit avoir pour pouvoir continuer à profiter, dans un contexte encore plus difficile que celui des francophones du Québec, d'un minimum de services de radio et de télévision de langue française sans devenir pour autant eux-mêmes exclusivement des consommateurs de ce qui se fait au Québec.

Je rappelle ici cette position, à l'avantage de ceux qui n'en auraient pas par ailleurs pris connaissance:

1. une programmation élargie pour les stations régionales de Radio-Canada avec les ressources financières nécessaires pour desservir adéquatement la population acadienne du Nouveau-Brunswick;

2. la possibilité éventuelle de la mise en oeuvre d'un réseau de télévision proprement acadien, par l'entremise de la câblodistribution et de la communication par satellite;

3. support et encouragement, de la part des gouvernements, pour favoriser la mise sur pied de la radio communautaire en prenant en compte les expériences déjà vécues au Québec, par exemple.

8. LE QUÉBEC ET LA FRANCOPHONIE INTERNATIONALE

La francophonie internationale est le champ privilégié d'expansion de la francophonie québécoise depuis un quart de siècle et plus particulièrement depuis une quinzaine d'années.

Naturellement tourné vers la France, le Québec a investi de nombreux efforts depuis quelques années, surtout en vue d'exporter nos produits audio-visuels (télévision, cinéma).

"Or, les efforts entrepris pour y arriver depuis une vingtaine d'années n'ont pas manqué de soulever des réactions à Ottawa, les objectifs du Québec n'étant pas toujours jugés compatibles avec la responsabilité ultime du Canada dans le domaine des affaires extérieures. Pour l'instant, un certain modus vivendi semble s'être établi" (1).

Bien plus, le Québec pourra maintenant participer pleinement et distinctement du Canada au prochain Sommet de la francophonie qui se tiendra à Paris en février.

En ce qui a trait aux communications, le rapport MacDonald note qu'"à moins que des efforts très sérieux ne soient faits en vue de contrer une pénétration de plus en plus importante de l'anglais au Québec, tant au niveau de la création originale en français qu'au niveau de la traduction, et ce en étroite collaboration avec les autres pays francophones, des conséquences majeures peuvent en résulter pour l'avenir de la langue et de la culture française au Québec et au Canada" (2).

Ces efforts sont multiples. Ainsi depuis 1979, la majorité des câblodistributeurs offrent aux abonnés québécois TVFQ-99, un canal qui présente des émissions originales provenant des trois chaînes de télévision française.

---

(1) Rapport MacDonald, chapitre 24, p.391

(2) Idem.

En 1982, une clause de réciprocité dans l'entente entre la France et le Québec sur TVFQ obligeait la France à acheter 100 heures par années d'émissions québécoises. Très peu toutefois furent réellement diffusées.

Par ailleurs, les futurs réseaux de câble qui s'implanteront en France disposent déjà d'environ 200 heures d'émissions québécoises et canadiennes au répertoire des 2,000 heures rassemblées comme fond de programmation.

Notons également l'entente signée en novembre entre les villes de Montréal et de Paris pour créer un groupe technique d'échange dans le secteur de la communication audio-visuelle. Cet accord permettra à plusieurs sociétés québécoises de câblodistribution, de programmation et de production de participer au câblage de Paris dont les travaux ont commencé cette année.

Enfin, la chaîne de télévision francophone TV-5 qui diffuse par satellite dans la plupart des pays d'Europe et en Afrique du Nord a accepté à partir de janvier 1986 une participation québécoise et canadienne (consortium Québec-Canada) hebdomadaire à sa programmation.

N'oublions pas de mentionner avant de clore ce chapitre, que la Société Radio-Canada fait partie de la Communauté radiophonique des programmes de langue française. Depuis le début des années 60, la Société Radio-France en collaboration avec Radio-Canada se réunissent régulièrement pour échanger, collaborer et organiser des concours internationaux touchant différents aspects de la radiodiffusion.

On assistera, au cours des prochaines semaines, à la création formelle, au plus haut niveau politique, du "Commonwealth" francophone.

En insistant pour y jouer un rôle de premier plan, tant au nom du Canada qu'au sein de la francophonie, le gouvernement fédéral s'engage, en toute logique, à assumer les responsabilités qui en découlent.

Dans le domaine de la défense et de la promotion de la langue française, notamment via les médias, son rôle n'a pas jusqu'ici été négligeable bien au contraire. Dès lors qu'il le confirmera lors de ces rencontres politiques, il se donnera vraisemblablement les moyens d'élargir ainsi le marché potentiel de ce que nous pouvons produire, en matière de radio, de télévision et de vidéoclip ou de cinéma.

9. LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA AU QUÉBEC

C'est la loi de la radiodiffusion du 2 novembre 1936 qui donna naissance à la Société Radio-Canada. La loi donnait à la Société le mandat d'assurer un service radiophonique à l'échelle du Canada. Graduellement le réseau se crée. Des émetteurs sont implantés un peu partout au Canada dont au Québec plus précisément à Montréal, (CBF-français). En 1939, le réseau se ramifie jusqu'à Québec et à Chicoutimi. Après la guerre les premières stations MF de Radio-Canada sont mises en place: deux à Montréal, l'une pour le service français l'autre pour le service anglais.

En 1952 alors que la radio continue son expansion, le service canadien de télévision est inauguré. Le 6 septembre 1952, CBFT à Montréal fait son apparition. Jusqu'en 1954, CBFT diffusait simultanément en anglais et en français en fait jusqu'au lancement d'une station montréalaise anglophone, CBMT.

"La conception de la télévision fut, jusqu'en 1959, l'apanage d'une nouvelle élite (André Laurendeau, René Lévesque, etc.) qui eut maille à partir avec les politiciens et le clergé, mais qui tenait, sur le modèle de la BBC, à faire émerger le Québec de son terroir et de l'étroit régionalisme dans lequel on le confinait" (1).

(1) La télévision en vrac, 1982, Essai sur le triste spectacle, Jean-Pierre Desaulniers p.38.

En 1961 cependant à la suite de la libéralisation de la politique à l'égard des diffuseurs, le monopole québécois de Radio-Canada s'effondrait. Le réseau CTV et celui de Télé-Métropole entraient en opération.

Aujourd'hui Radio-Canada au Québec pour la radio c'est CBF 690 Montréal plus 4 stations de base et quatre affiliées pour le service français MA; pour la MF c'est toujours Montréal qui est la tête du réseau avec un réémetteur de Radio-Canada, un réémetteur privé et 3 stations de base qui retransmettent en fait les émissions de Montréal.

Toujours pour les services français, mais en télévision cette fois-ci, la tête du réseau est toujours Montréal, avec 4 stations de base et 5 stations privées affiliées.

Côté anglais maintenant. La radio MA de Radio-Canada a deux stations de base au Québec. La radio MF compte une seule station de base située à Montréal.

En ce qui concerne la télévision maintenant il y a deux stations de base et une station privée affiliée.

C'est donc dans les contours plus que dans les structures que la société d'État est, encore aujourd'hui, un produit "autre", une télévision et une radio qui ne sont pas une traduction de ce qui se fait ailleurs au pays. L'homogénéisation n'est ni possible ni souhaitable. Le défi, hier comme aujourd'hui, est de faire se parler les "deux solitudes" assises devant l'écran. Malgré la loi, Radio-Canada n'y est pas encore arrivé, vu du Québec à tout le moins.

Compte tenu des dimensions de la présente étude toutefois, compte tenu du fait que Radio-Canada a déposé un document substantiel dans lequel la société souhaite "avoir le courage de ses opinions" il ne m'est pas apparu opportun de pousser plus loin la présente étude à ce sujet.

Au début de nos travaux et dans les paragraphes qui précèdent, nous avons eu l'occasion d'aborder sommairement le rôle capital et stratégique qu'a joué, sans toujours le chercher par ailleurs, la Société Radio-Canada dans le développement d'une certaine cohérence et d'une certaine qualité de communication au Québec.

Pour arriver à atteindre dans l'avenir des objectifs de même nature, Radio-Canada comme Radio-Québec devront prendre tous les moyens possibles pour protéger leur capacité d'innovation et de production au-delà des strictes contraintes et limites imposées par les commanditaires.

10. L'ÉMERGENCE D'UNE POLITIQUE DES COMMUNICATIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

C'est vraiment à partir de 1968 que l'État québécois intervient dans le domaine des communications.

D'abord, c'est en se prévalant de la loi créant Radio-Québec (chapitre 56 des Lois de 1945) qu'il a mise en vigueur par l'attribution d'un budget et la nomination d'un conseil d'administration que le Gouvernement a mis en oeuvre son organisme de radio-télédiffusion, en février 1968.

En octobre 1969, le législateur substituait une nouvelle loi à celle de 1945 en constituant l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec et en lui confiant la production d'émissions de radiodiffusion, de télédiffusion et de documents audio-visuels pour fins éducatives ainsi que la coordination de la production et des achats pour fins éducatives en audio-visuel des ministères et services du Gouvernement ainsi que des organismes qui en relèvent. Ainsi était né Radio-Québec dont nous parlerons plus en détail plus loin.

Deux mois plus tard, le Gouvernement du Québec créait le ministère des Communications qui avait pour mandat de surveiller les réseaux de communications établis au Québec, en favoriser l'établissement, le développement, l'adaptation et l'efficacité, exécuter ou faire exécuter des recherches, des enquêtes sur les communications en général, établir des services de communications pour l'ensemble des ministères. Ce ministère avait aussi pour fonction d'élaborer et de proposer au gouvernement une politique des communications pour le Québec, de la mettre en oeuvre, d'en surveiller l'application et d'en coordonner l'exécution.

C'est deux ans plus tard, en 1971, que le ministère des Communications accouche d'une première réflexion sur le vaste et complexe domaine des communications modernes.

Intitulé "Pour une politique québécoise des communications" le document de travail du ministère fait connaître l'essentiel de sa politique en matière de communication. Document voulant provoquer la participation d'un plus grand nombre possible de québécois à l'orientation et à la réalisation de ce qui pourrait devenir un véritable instrument d'identification et de développement culturel, social et économique; "Pour une politique québécoise des communications" a suscité au Québec un débat qui dura plusieurs années.

Essentiellement les objectifs d'une politique québécoise des communications exprimés dans le document étaient les suivantes:

" Le droit inaliénable pour tous les citoyens du Québec à la communication selon leurs besoins culturels, sociaux, économiques et politiques" (1).

---

(1) Pour une politique québécoise des communications, Québec 1976, p.5

L'obligation de pourvoir directement ou indirectement le gouvernement et ses organismes d'un système moderne de communication, leur permettant d'assumer pleinement leurs responsabilités envers la population du Québec" (1).

"La promotion et le maintien d'un système de communication, intégré aux systèmes extra-territoriaux, qui facilite et contribue à l'épanouissement de tous à la réalisation des objectifs du Québec" (2).

Le document de travail soulignait également l'importance que le Québec occupe une place de premier choix dans l'industrie du câble. Nous consacrerons plus loin un chapitre sur ce dossier.

S'adressant à la réunion des délégués du Québec à l'étranger en mai dernier, le sous-ministre des communications, M. Yvon Tremblay faisait le point sur l'état de la politique des communications du Québec. À notre connaissance, aucun autre document n'a été publié depuis et on peut donc le considérer, compte tenu de la nature de l'assemblée à qui il s'adressait et de la qualité de celui qui l'énonçait qu'il s'agit là, encore aujourd'hui et même avec le changement de gouvernement, de l'essentiel de la politique des communications du Québec.

Il est important de rappeler ce texte ici puisqu'à notre connaissance également, aucun document de politique des communications n'a comme tel été mis au point dans d'autres provinces et portant à la fois sur les aspects techniques, sociaux et culturels.

C'est là un aspect spécifique du Québec qui trouve ses racines dès les premiers balbutiements de la radio et qui n'est pas prêt de s'estomper.

---

(1) Pour une politique québécoise des communications, Québec 1976, p.6

(2) Idem p.7.

Tant et aussi longtemps que l'on percevra comme une réalité le fait que les médias sont un élément non seulement qui véhicule la culture mais qui aussi la façonne, en influençant directement et constamment la population, le gouvernement du Québec, quel que soit le parti qui le forme, aura vraisemblablement un discours qui indiquera à tout le moins son intérêt pour le développement, dans un sens plutôt que dans un autre, des télécommunications et des communications sur son territoire.

Voici donc l'extrait du texte de M. Yvon Tremblay:

" Sans renier notre passé et les préoccupations qui ont motivé le ministère des Communications depuis 15 ans, je dois vous avouer que nous avons voulu "ajuster" notre mission aux impératifs des années 1980.

C'est ainsi que dans le sillage de la stratégie de développement du virage technologique amorcée par le Gouvernement du Québec il y a trois ans, le ministère des Communications a réussi assez rapidement à modifier ses habitudes et à réorienter son action en tenant compte:

- de la révolution de l'informatique, des télécommunications et des nouvelles technologies de communication (satellite, câble, etc.);

- de l'importance de plus en plus grande des communications dans l'économie du Québec.

Une quatrième mission s'est donc ajoutée au mandat du ministère: celle du développement des industries.

<u>L'importance économique des communications</u>

Sans mettre de côté le rôle essentiel que représentent les communications dans la vie culturelle d'un peuple, la révolution technologique nous amène donc à considérer aussi les communications sous un angle économique.

Considérées depuis presque toujours sous l'angle culturel, les communications ont connu, en effet, depuis quelque temps, avec l'arrivée des nouveaux services et des nouvelles technologies de communication, un éclatement de leur cadre traditionnel qui annonce un développement sans précédent qui nous fait mieux percevoir toute l'importance économique de ce secteur.

Comparées au secteur des pâtes et papier et à celui de l'hydro-électricité, par exemple, perçus depuis longtemps dans l'imagerie populaire comme les éléments les plus robustes de l'ensemble économique québécois, les communications (radio, télévision, presse écrite, câblodistribution et téléphone) font ainsi figure de géant dans le paysage économique québécois.

Les communications : un géant économique méconnu

Voyons ensemble quelques chiffres éloquents sur ce géant économique relativement méconnu.

Le secteur des communications fournit un peu plus de 44 000 emplois, soit autant que le secteur des pâtes et papier et deux fois plus que celui de l'hydro-électricité. Ces emplois représentent une masse salariale de plus de un milliard de dollars, soit 100 millions de plus que les pâtes et papier et 350 millions de plus que l'hydro-électricité.

Je vous souligne que dans le secteur des communications, on investit deux fois plus d'argent que dans le secteur des pâtes et papier, ce qui représente par ailleurs le tiers des sommes investies par l'ensemble du secteur manufacturier québécois. De plus, si l'on regarde l'évolution de ce secteur depuis 10 ans, la croissance moyenne, en terme réel (c'est-à-dire sans les effets de l'inflation) s'élève à 8%, ce qui confirme son caractère exceptionnellement dynamique.

Sans compter le développement des nouveaux services et des nouvelles technologies qui va contribuer largement au cours des prochaines années, non seulement à maintenir mais aussi à accélérer ce dynamisme.

Une stratégie axée sur l'"occupation du terrain"

Pour maximiser les retombées de cette "locomotive" économique que sont les communications, le ministère des Communications du Québec a, au cours des deux dernières années, révisé ses politiques et s'est doté d'un vigoureux plan d'action visant à soutenir le développement des industries de communication. Nous nous sommes donnés à ce moment l'objectif d'"occuper le terrain" sur le plan économique.

Sur le terrain économique, la marge de manoeuvre de notre ministère était relativement grande. Je pense ici à l'aide à la recherche et développement et au développement de nouveaux marchés notamment qui sont des domaines, parmi d'autres, où le Québec peut intervenir par divers moyens dont la politique d'achat du Gouvernement, la création de projets pilotes, la fiscalité, l'aide aux entreprises sous diverses formes, etc.

Le Sommet des communications : amorce de la concertation entre le MCQ et les industries

C'est le Sommet des communications de l'automne 1983 qui nous a permis d'amorcer notre action en faveur du développement des industries de communication au sens où nous l'entendons maintenant. J'aimerais vous rappeler quelques détails qui vous feront mieux comprendre en quoi cet événement s'est avéré à la fois un lieu de concertation par excellence ainsi que le début d'une étroite collaboration entre le ministère et l'industrie.

En février 1982, le Conseil des Ministres autorisait le ministre des Communications à tenir un sommet. Cette autorisation tenait compte du fait que l'ONU venait de décréter

l'année 1983 "Année mondiale des communications" et que le ministère des Communications entreprenait des travaux majeurs pour la révision de ses politiques.

Ces travaux amenèrent la publication, en avril 1983, d'un document de travail ; "Le Québec et les communications : Un futur simple?" qui présentait un état de la situation des communications ainsi que des pistes d'action qui servirent à encadrer les discussions.

Cette opération s'est déroulée suivant une approche totalement ouverte à la participation et à la concertation de tous les partenaires québécois des secteurs de la radio, de la télévision, de la presse écrite, de la publicité, des relations publiques, de la câblodistribution, des télécommunications et des nouveaux services informatiques et télématiques.

Les lignes de force du Sommet

Le Sommet a réuni 75 organismes-participants - dont six ministères -, qui ont discuté environ 225 propositions d'action, à partir desquelles se sont dégagés 69 consensus et engagements. Les lignes de force de ces consensus vont dans six directions:

- une préoccupation croissante pour l'exportation, que ce soit dans les domaines de l'audiovisuel, du logiciel ou de la câblodistribution;

- une priorité accrue pour le créneau que représente le logiciel grâce à des initiatives telles que la création d'un Marché du logiciel;

- un effort spécial dans le secteur des services informatiques, par un accroissement du faire-faire dans le privé, un programme d'aide à l'informatisation des entreprises, une redéfinition des politiques et des programmes d'aide financière;

- un accroissement de la recherche et développement en communication, par l'établissement d'un Fonds de recherche spécifique au secteur, par un encouragement aux initiatives privées et par l'établissement d'un programme de bourses d'excellence;

- une prise en compte des impacts sociaux résultant des nouvelles technologies;

- une concertation accrue entre les partenaires impliqués dans le développement des communications au Québec notamment par l'établissement d'un forum permanent d'échanges.

Le ministère des Communications a pu ainsi, au cours du Sommet, réaffirmer avec plus de vigueur sa présence dans ces dossiers et souligner sa volonté d'accorder priorité au développement économique.

Le bilan dix-huit mois après le Sommet

Depuis un an et demi, le Ministère a principalement axé ses actions sur le développement des industries de communication, sous trois angles:

A) L'ouverture vers l'entreprise

Le ministère a créé un fonds de développement. Un premier volet de ce fonds porte sur l'aide à l'informatisation des entreprises de communications.

Ce programme dispose d'un budget de 500 000$ par année. Au cours de 1984-85, 26 demandes étaient acceptées. Ces 26 projets ont généré par ailleurs des investissements de plus de 2 millions de dollars de la part des entreprises visées, principalement dans le secteur de la presse écrite et des agences de publicité.

Le deuxième volet porte sur l'aide à la recherche appliquée en communication

Ce programme dispose d'un budget de 2 000 000$ par année et a permis d'accorder des subventions à 25 entreprises, de créer plus de 300 emplois et de générer des investissements globaux de 12 000 000$ dans la conception et la commercialisation de produits nouveaux, principalement dans les secteurs du logiciel, de la câblodistribution et des télécommunications.

J'aimerais vous citer trois cas d'entreprises subventionnées dans le cadre de ce programme et une quatrième qui, elle, profite des projets pilotes en bureautique et de notre politique d'achat-développement et qui illustrent bien le type d'industries dont nous accompagnons le développement.

MICRO-TEMPUS : cette jeune entreprise de logiciels de Montréal a conçu un logiciel de communication entre les micro-ordinateurs et les ordinateurs de grande puissance. Qualifiée par le Financial Times de "success story", Micro-Tempus a commencé à pénétrer les marchés américain, canadien, australien, sud-africain.

DIDAKTEK : cette toute aussi jeune entreprise de logiciels éducatifs de Sainte-Foy, au sujet de qui la revue française "Votre ordinateur" écrivait : "À côté des logiciels de Didaktek, nos meilleures réalisations risquent de faire figure de programmes de débutants" cette jeune entreprise, dis-je, vient de créer des filiales en Californie, en France et en Belgique. L'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et la Suisse sont aussi visées.

VIDÉOWAY : cette compagnie est issue du plus important câblodistributeur au Québec, Vidéotron, qui regroupe 600 000 abonnés. Vidéoway produira un système intégré d'informations à domicile faisant appel à des méthodes de pointe éprouvées dans les domaines de la télédistribution et de la transmission de données. Le système allie en un seul terminal, la possibilité d'accéder à un certain nombre de services existants et à plusieurs nouveaux services en devenir, pour faire du simple téléviseur un système d'information à domicile.

BECTERM : cette entreprise de Lévis vient d'obtenir un contrat de plus de deux millions d dollars pour la bureautisation des 27 bureaux régionaux du ministère des Communications. Au début de mai, Becterm signait une entente avec la NJK Corporation, une des principales entreprises du secteur informatique japonais afin que celle-ci adapte au marché nippon le système AZTEC de l'entreprise lévisienne.

B) L'ouverture vers le gouvernement fédéral

Nous avons constitué dès l'automne 1983, un comité dirigé par les deux sous-ministres des Communications : celui du Québec et celui du Canada.

Prenant en compte que le fédéral avait juridiction à 80% sur l'ensemble du secteur des communications et que la bataille du partage des compétences ne conduisait nul part, nous avons plutôt mis l'accent sur l'exercice des compétences.

Deux dossiers ont été particulièrement examinés : l'un sur l'avenir de la télévision francophone qui verra son aboutissement le mardi 21 mai avec la sortie du rapport du Comité fédéral sur l'avenir de la télévision francophone et l'autre sur la concurrence en télécommunication.

D'autre part, considérant que le gouvernement fédéral par ses actions, avait un impact considérable sur le développement des industries de communication, nous avons négocié une entente de développement qui a été signée le 1er février 1985 au montant de 40 millions de dollars et dont les principaux objectifs sont :

- d'encourager la recherche et stimuler l'innovation technologique;

- de stimuler les investissements des entreprises;

- de soutenir l'exploitation, le développement et la commercialisation des biens et services des entreprises notamment sur les marchés d'exportation;

- d'encourager la création d'emplois dans de nouvelles catégories professionnelles et permettre la formation et le recyclage des travailleurs.

C) L'ouverture vers l'exportation

Pour donner suite à la priorité mise sur les exportations lors du Sommet, le ministère a aussi mené depuis dix-huit mois un certain nombre d'actions sur le terrain international. Parmi les actions significatives:

- dans le secteur du logiciel: le ministère a créé le Marché international du logiciel de Montréal qui tiendra sa première manifestation les 3, 4 et 5 juin prochain. Le MIM, comme on appelle maintenant cette manifestation, vise à faire de notre métropole le lieu où les plus importants producteurs et distributeurs de logiciels se rencontreront pour échanger, négocier, discuter tout ce qui touche à ce secteur névralgique de l'industrie informatique. L'industrie québécoise profitera de l'événement. Elle aura l'occasion de se "frotter" aux marchés internationaux, de mieux connaître leurs caractéristiques et leurs possibilités. Le Marché international du logiciel permettra aussi de mieux faire connaître la jeune expertise québécoise en ce domaine. Je crois que cet événement représente un véritable tremplin pour les entreprises de chez nous.

- dans le secteur de l'audiovisuel: le ministère est intervenu activement dans les dossiers suivants:

  - ajout de la clause de réciprocité dans l'entente entre la France et le Québec sur TVFQ-99. Cette clause oblige la France à acheter 100 heures par année d'émissions québécoises;

  - inscription par la firme montréalaise TV/MC audiovisuelle de 200 heures de programmes au répertoire des 2 000 heures qui sont rassemblées comme fonds de programmation pour les futurs réseaux de câble qui s'implanteront sur le territoire français;

- l'entente avec la chaîne européenne TV5 qui vient d'accepter le principe d'une participation québécoise (1 soir par semaine) à sa programmation diffusée par satellite sur l'Europe et l'Afrique du Nord.

- <u>dans le secteur de la câblodistribution</u>:

Dans ce secteur, nous avons développé au Québec une expertise qui fait l'envie de beaucoup de pays. Nous cherchons à exporter, en plus de nos contenus audiovisuels, nos capacités techniques. C'est ainsi que des missions techniques ont eu lieu en Belgique, en Angleterre, en Allemagne et en France (pays avec lequel nous avons signé une entente-cadre pour le marché de la câblodistribution, qui a permis notamment à Vidéoway d'établir des ententes avec la Caisse de Dépôt française. De plus, des firmes québécoises ont été présentes, au Salon Eurocast, le plus grand salon européen dans le domaine de la câblodistribution, au Salon Télécâble 85 à Paris, à Montreux, au Salon des techniques de la télévision.

Enfin, il faut souligner la création récente, à l'initiative notamment du MCQ, de Télégroupe Cablon, consortium québécois d'exportation de biens et services en câblodistribution. Il faut souligner aussi notre participation à la première Conférence des ministres des Communications des pays membres de l'Agence de coopération culturelle et technique du 3 au 7 février 1985, où nous avons fait accepter l'idée de créer un véritable espace audiovisuel et informatique propre aux pays francophones.

Les actions du MCQ sur la scène internationale relèvent d'une constatation bien simple. Le marché québécois étant trop restreint, les entreprises de communication se doivent absolument d'exporter afin de rentabiliser leurs investissements.

C'est une loi fondamentale du marché. Et en communication, plus qu'ailleurs, à cause, notamment, du haut degré de spécialisation et de complexité des produits. Le marché québécois ne peut permettre d'amortir des produits comme les logiciels ou le know-how en câblodistribution. La technologie se développe à un rythme tel que des investissements importants sont essentiels pour garder l'avance acquise dans certains secteurs.

<u>La dimension internationale des communications et l'action du MCQ</u>

Trois données fondamentales doivent être présentes à notre esprit, relativement à notre action dans le domaine des communications.

- Il s'agit d'un secteur très réglementé dans tous les pays du monde, donc fortement institutionnalisé.

- Il s'agit d'un secteur d'une grande interdépendance entre les pays, les États et au Canada entre les provinces.

- Il s'agit enfin d'un secteur important sur le plan économique et en constante évolution technologique.

Dans cette optique, l'action internationale du MCQ vise à:

- accompagner les initiatives des compagnies québécoises à l'étranger et à

- intervenir en complémentarité des ministères des Relations internationales et du Commerce extérieur.

Cet énoncé des lignes de forces des orientations actuellement suivies par le ministère québécois des Communications doit être pris en compte, à mon avis, au moment de recommander au gouvernement fédéral des attitudes et des stratégies à suivre pour les années à venir.

Commentaires

Le discours politique du Québec, en matière de communication et de culture, a été modulé au fil des années et suivant en grande partie, deux crans en dessous, la courbe du nationalisme québécois. Aujourd'hui, ce trait spécifique du Québec qui consistait à en faire le seul gouvernement provincial à réclamer d'une façon systématique le droit d'avoir des politiques spécifiques, sinon autonomes, dans le domaine de la culture et des communications s'est à peu près complètement estompé.

Québec et Ottawa ont à toutes fins pratiques normalisé leurs relations et tout laisse prévoir, pour les années qui viennent, que les choses iront encore plus loin.

Cette situation est due à la fois au résultat du référendum de 1980, au départ de la scène politique de l'équipe Trudeau et à l'arrivée de l'équipe Mullroney, à l'incapacité pour le Parti Québécois, alors Gouvernement du Québec, de définir des alternatives renouvelées à son projet politique et à la volonté du Parti Libéral, devenu depuis le gouvernement du Québec, de normaliser les relations entre Québec et Ottawa et de ramener le Québec au sein de la Confédération, province comme les autres avec cependant le respect de ses traits particuliers tant dans les textes si possible que dans la symbolique à tout le moins.

Cette période d'effervescence politique a toutefois constitué, de 1962 à 1980 à peu près, un élément important de la situation à partir de laquelle se sont développé bon nombre d'institutions québécoises à caractère culturel, telles Radio-Québec, les radios communautaires etc... en plus d'encourager les créateurs, les diffuseurs autant que les administrateurs francophones à investir plus profondément le champ des communications.

Ce qu'il faut donc retenir de tout ce chapitre, c'est avant tout qu'une caractéristique traditionnelle du Québec a à toutes fins pratiques disparu mais que, pendant qu'elle a eu une existence vérifiable, elle a permis l'implantation d'attitudes, de concepts et même d'institutions qui sont en elles-mêmes aujourd'hui différentes de ce qui a pu se faire ailleurs au Canada dans le même temps.

11. LA CÂBLODISTRIBUTION

C'est vers le milieu des années 50 que la câblodistribution apparaît au Québec, à Montréal plus particulièrement. 6,000 abonnés sont branchés sur rediffusion qui retransmet les deux canaux locaux, le 2 et le 6. C'est ce noyau qui donnera naissance plus tard à National Câblevision.

C'est en 1958 qu'apparaît sur une plus grande échelle la câblodistribution au Canada. En 1959, on retrouve 193 systèmes de câblodistribution au pays dont 114 au Québec. Partout ce sont les centres urbains les plus peuplés qui sont câblés les premiers.

Par exemple à Montréal, le plateau Mont-Royal et le quartier St-Louis se voient offrir le service de retransmission des stations canadiennes et américaines. Ce sont en fait les plus anciennes populations téléspectatrices du pays. Durant les années 60 et 70 c'est le reste de la province qui se câble, principalement les centres urbains.

En 1980 l'ensemble des québécois aura accès au câble. Il y avait 114 entreprises de câblodistribution en 1958, on en compte 125 en 1980.

Si on se câble pour obtenir une meilleure réception, on utilise ce système d'abord et avant tout pour avoir un plus grand choix d'émissions. "En 1977, une étude faite pour la National Câblevision auprès de ses abonnés montréalais montrait

que 79% d'entre eux avaient choisi la câblodistribution pour obtenir un plus grand choix d'émissions. Rien d'extraordinaire ou de susceptible d'agiter les esprits dans cette réponse... Mais quand les abonnés spécifient à quelle programmation ils s'intéressent, 66% répondent: à celle des stations américaines tout d'abord" (1).

Plusieurs ont donc perçu la câblodistribution comme une menace. Des intervenants firent pression sur les organes législatifs pour limiter le champs d'action des firmes de câblodistribution.

La juridiction en ce qui concerne la télévision câblée revient au CRTC en 1968. Cependant plusieurs provinces dont le Québec remettent en cause cette juridiction. En 1973, la Régie des services publics du Québec adopte un règlement touchant la câblodistribution, il sera amendé trois ans plus tard et en 1978, la Cour Suprême du pays met un terme à ce débat en statuant en faveur de la compétence fédérale en ce domaine.

Cela dit, cette ultime décision n'a pas empêché le Gouvernement québécois d'encourager le regroupement des câblodistributeurs et généralement de rester en contact avec les câblodistributeurs québécois.

En 1981, 178 réseaux de câble se partageaient près d'un million d'abonnés. Réseaux très disparates cependant car plus de la moitié de ces abonnés se retrouvaient chez le groupe Vidéotron, propriétaire de quatre compagnies de câble et de 13 réseaux.

La câblodistribution est probablement le parent pauvre du secteur des communications. Il y a quelques années cette industrie ne représentait que 4% des revenus, 2% des salaires et 3% des immobilisations brutes du vaste champ des communications.

(1) La télévision un média en crise, 1982, Jean-Paul Lafrance, Québec/Amérique, p. 137.

Gros consommateur d'équipements techniques, le câble a, par ailleurs, généré peu de retombées pour l'industrie manufacturière.

Seulement un million de dollars sur les 29 millions dépensés en 1980 pour de l'équipement est allé dans les goussets des fabricants québécois.

À cause de l'impact que l'on imaginait qu'il aurait sur le développement des communications et des télécommunications, un des traits spécifiques du Québec était de vouloir assumer largement, sinon seul, la juridiction en matière de développement de la câblodistribution, prétextant qu'il s'agissait davantage d'un équipement de transport au même titre que le téléphone plutôt que d'un moyen de radio et de télédiffusion.

Cette juridiction n'ayant pas été reconnue pas la Cour Suprême du Canada, le trait spécifique du Québec disparaît et c'est dès lors à l'intérieur du champ de compétence fédéral qu'il faut travailler.

Lorsque l'on analyse, même sommairement, le contenu de la câblodistribution québécoise par rapport à ce qu'elle est ailleurs au pays, on peut conclure que s'il y a des différences notables, elles sont dues au fait des canaux francophones, eux-mêmes fort peu nombreux et, par définition, limités en nombre pour un avenir prévisible.

Dès lors, la multiplication des canaux auxquels on pourra avoir accès par la câblodistribution ira en atténuant la différence entre la câblodistribution québécoise et celle qui se développe ailleurs au pays.

Enfin, l'accroissement de la sollicitation par rapport aux téléspectateurs francophones, à partir de produits américains ou non francophones ne pourra qu'entraîner, à tout le moins à moyen et à long termes, une diminution relative du

temps d'écoute consacré à la programmation en français par rapport à celle qui sera disponible, notamment pour les grands canaux de sport et de divertissement, en anglais.

12. OTTAWA ET SA RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES COMMUNICATIONS AU CANADA

Vers une politique nationale des communications

Ottawa a réagi à la présentation du document québécois par la présentation d'un exposé intitulé "Vers une politique nationale des communications". Soulignant que le texte soumis n'était pas une politique définitive, ni un livre blanc, le ministre fédéral responsable des communications monsieur Gérard Pelletier écrivait que le document démontrait de quelle façon le Gouvernement fédéral entendait définir, de concert avec les provinces, les objectifs d'une politique nationale de la télécommunication.

Insistant à la veille des nombreuses conférences fédérales provinciales sur les communications sur l'importance que tous les gouvernements du pays s'accordent sur les objectifs d'une politique nationale de la communication, le document d'Ottawa suggère deux pistes à explorer pour en venir à une entente.

"Deux solutions principales s'offrent à nous. La première, que le Gouvernement est prêt à examiner avec les provinces consisterait dans la création d'un double système de réglementation selon lequel l'activité internationale et interprovinciale des sociétés exploitantes relèveraient du fédéral et l'activité intraprovinciale, des provinces. La seconde suppose des accords de réciprocité, de caractère consultatif surtout, concernant la collaboration entre les gouvernements et les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux dont la divulgation et l'échange de renseignements" (1).

---

(1) Vers une politique nationale de la télécommunication, Ottawa, p.8

Ottawa cependant semblait se montrer plutôt sceptique en ce qui concerne la première solution c'est-à-dire le double système de réglementation.

En raison de l'expérience américaine dans ce domaine, cela faisait dire aux auteurs du document qu'il ne serait pas facile d'imaginer des solutions qui satisferaient tous les gouvernements. On suggérait donc d'examiner plutôt les mécanismes de consultation entre les organismes fédéraux et provinciaux de consultation.

"Une solution qui mérite d'être prise en considération, du moins pour ce qui est des audiences sur la tarification, consisterait à assurer la représentation des organismes provinciaux aux audiences publiques et aux séances à huis-clos sur les tarifs inter-provinciaux d'Ontario, du Québec et de Colombie-Britannique et à communiquer aux représentants provinciaux tous les renseignements fournis par la société exploitante"....."On s'attendrait évidemment à ce que les provinces rendent la réciproque quant aux aspects extra-provinciaux de l'activité des sociétés relevant de leur compétence" (1).

"Le gouvernement envisagerait en outre d'adopter une disposition autorisant l'organisme fédéral à s'en remettre, pour certaines questions de caractère purement intra-provincial, à l'avis de l'organisme provincial compétent"..."D'autre part, le Gouvernement serait favorable à des entretiens avec les provinces en vue d'établir des mécanismes de consultation entre les organismes fédéraux et provinciaux de réglementation, avant les décisions qu'ils seront appelés à prendre dans les domaines de leur ressort" (1).

"Ces mécanismes pourraient aussi faciliter l'examen de diverses questions: nouveaux services offerts par les sociétés exploitantes, demandes de sociétés non-exploitantes désireuses d'offrir certains services en concurrence avec les sociétés exploitantes, création de système de télécâble, accords touchant l'enregistrement d'entreprises téléinformatiques" (1).

---

(1) Vers une politique nationale de la télécommunication, Ottawa 1973 p. 31

Pour Ottawa donc, il importait qu'une politique nationale des communications assure l'harmonisation des objectifs et de l'activité du gouvernement central et aussi des gouvernements provinciaux. Il incombe, mentionne-t-on dans le Livre vert, que les autorités provinciales définissent leurs objectifs.

Cet état de fait, brièvement résumé ici, est certainement fort connu des commissaires.

Il faut cependant noter ceci: la principale cause de revendication du Québec en matière de communication était de pouvoir en arriver à permettre et favoriser, pour la population francophone et compte tenu de sa situation particulière en Amérique du Nord, le développement d'une radio et d'une télévision qui puissent éventuellement répondre à d'autres priorités, à d'autres objectifs et à d'autres modèles de développement que ceux pratiqués ailleurs au Canada.

La juridiction québécoise n'ayant pas été reconnue, le Gouvernement fédéral aurait pu, dès lors dégagé de son obligation d'agir de la même façon pour l'ensemble du pays à cause de la définition qu'il se donne lui-même de l'intérêt national, reconnaître sa responsabilité quant à l'identification, à la protection et au même développement de la diversité canadienne et voir lui-même, par loi ou par réglementation, à permettre le développement différent au Québec de la radio et de la télévision.

Vérification faite, tel n'est cependant pas le cas.

Dès lors, l'état actuel de la réglementation et de la législation ne peut qu'entraîner à la longue une normalisation du développement des télécommunications autant que de la radio et de la télévision au Canada, amenuiser l'élément de différence que souhaitait développer le Québec sur son propre territoire et à la longue, affaiblir les sources de production originales qui s'étaient manifestées et qui se manifestent encore du fait de la culture et de la langue pratiquée au Québec.

13. PORTRAIT DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION AU QUÉBEC

La télévision

98.7% des québécois possèdent un téléviseur. Plus d'un million de québécois sont abonnés au câble, une pénétration de 50% des foyers qui se situe nettement en-dessous de la moyenne nationale (62%). Quant au câblosélecteur, il est présent dans 29% des foyers québécois.

Les québécois regardent la télévision 24 heures par semaine en moyenne, ce qui est supérieur de quelques heures à la moyenne canadienne mais inférieur à la moyenne américaine.

A quoi les québécois ont-ils accès?

<u>les services francophones</u>

- deux réseaux publics de télévision (Radio-Canada et ses affiliés privés et Radio-Québec)
- le réseau privé TVA
- une télévision payante (Super Écran)
- les services thématiques d'Inter-Vision (Montréal et Québec seulement)
- les télévisions communautaires
- les émissions françaises de TVFQ-99

<u>les services anglophones</u>

- des réseaux canadiens (CBC, CTV, TVO)
- des stations américaines affiliées à CBS, NBC, ABC, et PBS.
- des services canadiens et américains spécialisés sur le câble: télévision payante, musique, sports, nouvelles.

En plus des trois réseaux captés par voie hertzienne, les câblodistributeurs offrent entre 60 et 70% de leurs services en langue française. Les canaux francophones offerts, toutefois, sont dans une large mesure des services complémentaires, communautaires ou à usage restreint et incluent plusieurs canaux alphanumériques (météo, information, etc...) qui ne sauraient se comparer aux services anglophones offerts.

Par le biais de la câblodistribution, les francophones québécois ont accès à au moins deux stations canadiennes anglaises et à quatre stations américaines. Ils peuvent en plus s'abonner à la télévision payante anglophone, à deux canaux spécialisés canadiens-anglais, possiblement à d'autres canaux spécialisés américains et bientôt à certaines stations éloignées canadiennes anglaises. Notons que les câblodistributeurs de la région de Montréal offrent un canal pour les communautés ethniques.

Au Québec, la pénétration moins massive que dans le reste du Canada des canaux anglophones et la barrière linguistique ont fait en sorte que les francophones québécois, étaient jusqu'à tout récemment considérés comme étant imperméables à l'écoute anglophone.

Cependant avec la montée du bilinguisme et l'importante croissance du nombre d'abonnés au câble, l'écoute anglophone n'a cessé de marquer des points.

Des études estiment que l'écoute des stations anglophones chez les francophones de Montréal devrait atteindre 30% vers 1990 (elle se situe actuellement autour de 23%).

La radio

La quasi totalité des foyers québécois a son appareil MA tandis que 90% possèdent un appareil MF.

Les québécois écoutent en moyenne 20 heures de radio par semaine, soit plus que la moyenne canadienne (18,9 heures).

Ils ont le choix entre des stations de radio publiques (Radio-Canada) et des stations de radio privées, des radios communautaires et autochtones, francophones et anglophones, qu'ils peuvent capter sur bande MA ou MF. Il y en a 139 en tout et presque 9 stations sur 10 sont francophones.

Les réseaux de stations de radio affiliées prennent de l'ampleur au Québec: elles deviennent le "phénomène à suivre" au Canada anglais. On compte deux réseaux d'affiliés au Québec: Télémédia, qui possède 5 stations MA, 4 stations MF et 45 affiliées et Radio-Mutuel avec 6 stations de base, des intérêts dans une septième et 8 affiliées.

Les radios MF accaparent de plus en plus d'heures d'écoute: de 1975 à 1984, la proportion du temps d'écoute consacrée à la bande MF est passée de 14% à 38%, une diminution correspondante s'observant pour la bande MA.

Fait à souligner également, l'écoute des stations anglophones a diminué de beaucoup au cours des douze dernières années, passant de 30% de l'écoute totale au Québec à 21% entre 1971 et 1981. La radio prendrait donc le contre-pied du transfert d'écoute que l'on constate par ailleurs en télévision. On peut croire que l'augmentation du nombre de stations francophones a été un facteur déterminant en la matière. En effet, au cours des 15 dernières années, 47 nouvelles stations ont été inaugurées, dont une seule anglophone.

La marque de commerce de la radio, c'est la musique. C'est pour cette raison que l'industrie du disque y est si étroitement associée. Alors qu'aux premiers jours de la radio, toute la programmation était diffusée en direct, ou presque, la musique enregistrée compte maintenant pour presque la moitié de la programmation, beaucoup plus chez les stations MF.

C'est en 1971 que le CRTC établissait que les stations de radio MA, publiques et privées devraient laisser le plus de place possible à la programmation canadienne, particulièrement dans le contenu musical: 30% de la musique diffusée devrait être canadienne.

En 1975, le CRTC faisait connaître une politique semblable, mais avec une approche différente pour les stations MF, en s'appuyant sur la minceur de la production canadienne dans certaines catégories musicales.

La radio publique est presqu'entièrement subventionnée par l'État, la publicité y étant absente.

Quant à la situation des radio privées, elle semble s'améliorer depuis quelques années. En 1981-1982, seulement 45% d'entre elles faisaient des profits. Cette proportion oscille maintenant entre 60% et 75%. Les radios situées à l'extérieur des grands centres ont la vie plus dure, étant davantage liées à l'économie locale.

Le ministère de l'Éducation du Québec vient de publier une étude, dans laquelle il a investi plus de 200,000$, portant sur les comportements, les attitudes et les attentes des jeunes de 15 ou 16 ans en 1985.

Cette série d'études sous la direction de M. Henri Tremblay du ministère de l'Éducation contient notamment une tranche qui porte sur l'adolescence et la télévision.

À partir d'enquêtes, d'entrevues et d'analyses de textes, on y établit le profil de l'adolescent consommateur de radio et de télévision et on tire un certain nombre de conclusions pour l'avenir.

Assez massivement, les jeunes s'identifient facilement à la télévision qui vient des États-Unis, rejettent bon nombre d'émissions considérées comme populaires chez les adultes, s'intéressent peu à la télévision culturelle, cherchent, dans ce qu'ils voient, la vérité et l'authenticité lorsqu'il s'agit de téléromans et ne trouvent pas, dans l'information suffisamment de matière pour s'intéresser, s'informer et apprendre.

Dès lors, s'ils sont consommateurs de télévision, c'est essentiellement pour la détente, le loisir et le plaisir qu'elle leur apporte.

Toute autre prétention de la télévision, pour eux, est jugée sévèrement et sans effet.

Quant à la radio, c'est surtout vers la radio FM qu'ils se tournent pour consommer ce que les études de marché considèrent être le produit privilégié par les adolescents: la musique qui leur permet de s'identifier entre eux, de se retrouver dans un monde où la connaissance des groupes, des codes musicaux et des informations sur les vedettes a une sorte de valeur d'initiation.

Je reproduis ci-après, essentiellement pour résumer ce point de vue, quelques pages tirées de cette étude.

Après en avoir pris connaissance et l'avoir analysée dans la perspective de l'ensemble des politiques gouvernementales par rapport au développement des communications, j'en arrive à la conclusion que ces adolescents, isolés dans un monde de communication, se développeront effectivement tel qu'ils ont commencé à s'affirmer: ouverts sur le monde par défaut de racines propres dans la culture québécoise ou canadienne, les deux étant quant à eux non identifiables ou incompatibles avec leur propre besoin d'expression, d'affirmation et d'identification.

Est-ce un trait spécifique à la jeunesse québécoise? Est-il comparable à ce qui peut ou pourrait se vérifier ailleurs? Je l'ignore.

Quoi qu'il en soit, c'est cependant par le biais du canal de la langue anglaise que les jeunes québécois trouvent le plus facilement accès à ce qu'ils recherchent en matière de contenu musical et de contenu culturel, quelle que soit l'étiquette qu'ils donnent à leurs attitudes, à leurs besoins et à leurs comportements.

La génération qui les a précédé, branchée sur le théâtre québécois, sur les romanciers et surtout sur les chansonniers d'ici vaque maintenant aux affaires privées, à l'administration ou à des activités économiques de divers ordres. L'affirmation culturelle de la jeunesse québécoise montante risque dès lors d'être beaucoup plus semblable à ce qui peut se faire ailleurs au Canada.

Sans pouvoir l'affirmer, il n'est pas impensable d'imaginer qu'à l'avenir, l'unité du pays se fera par la multiplication des communs dénominateurs qui nous uniront mais que ces communs dénominateurs nous uniront précisément parce qu'ils sont les mêmes qui unissent déjà entre eux l'ensemble des consommateurs d'industries culturelles venant des Etats-Unis.

Reprenant plusieurs des données qui sont citées plus haut, le sous-ministre des communications du Québec, M. Yvon Tremblay, présentait devant la Conférence Canadienne des Arts un tableau de la situation, des perspectives, des enjeux et des défis du développement de la télévision et de la radio au Québec. Les paragraphes qui suivent sont inspirés de son propos et des données qu'il a utilisées, auxquelles j'ai ajouté un tableau des téléromans qui sont présentés à la télévision francophone au Québec, sur les réseaux de base, en une semaine du mois de décembre 1985.

" Depuis quelques années, le secteur francophone et québécois de la radio et de la télédiffusion n'a cessé de se transformer.

La télévision francophone, surtout, a largement occupé le devant de la scène à cause, notamment, du comité Canada-Québec qui fut créé pour revoir les stratégies communes à adopter dans ce domaine. Par ailleurs, l'arrivée d'une nouvelle chaîne privée à Montréal, la formation du groupe de travail Caplan-Sauvageau, les demandes déposées au CRTC pour d'éventuels canaux spécialisés dont certains seraient francophones... Tous ces événements qui font régulièrement la

manchette, démontrent bien que la télévision de langue française est en pleine effervescence et que les virages qu'elle prend actuellement seront déterminants pour les années à venir.

En ce qui concerne la radio, le Québec a sans doute atteint un seuil quant au nombre de stations qui diffusent sur le territoire du Québec. En 1985, l'industrie privée de la radio québécoise, à 90% francophone, semble en meilleure santé financière qu'il y a quatre ou cinq ans. Le marché est toutefois si concurrentiel qu'entre 1983 et 1984, cinq stations privées, toutes francophones, ont dû fermer leurs portes. D'autre part, la radio MF continue, au Québec comme ailleurs au Canada, à gagner du terrain au détriment d es radios MA. Cette concurrence entre MA et MF ne s'est pas encore stabilisée.

En outre, le succès des vidéoclips, des magnétophones à cassettes ou des "baladeurs" (la langue française a parfois de ces trouvailles! je parle ici, bien sûr, des "walkman") demeure une menace éventuelle pour les radios. Ajoutons le fait que, dans un avenir très proche, les radios feront une utilisation croissante des satellites et qu'il est aussi question d'innover du côté de la production indépendante. Le secteur radiophonique, lui aussi, se trouve donc à un point important de son évolution.

1. IMPORTANCE DE LA RADIO ET TÉLÉVISION FRANCOPHONES

L'importance culturelle, économique et sociale de la radio et de la télévision francophones au canada est capitale.

La radio et la télévision sont des outils de <u>diffusion</u> de la culture francophone dont l'impact n'a pas d'égal parmi les autres médias. Elles permettent à la chanson, au cinéma, à la dramaturgie, aux spectacles et à l'information de rejoindre une population qui autrement, risquerait de mieux connaître ce qui se fait à New York que chez elle.

Également outil de production culturelle, la télévision, par exemple, a permis à plus d'un millier de comédiens et près d'une centaine d'auteurs de vivre de leur art et ce, au seul chapitre des dizaines de téléromans créés depuis trente ans par nos trois télévisions francophones.

Voici, pour illustrer ce propos, la liste des téléromans qui sont fabriqués et produits au Québec et qui sont offerts, en français, aux consommateurs de télévision à l'intérieur d'une semaine du mois de décembre dernier.

TÉLÉROMANS - RÉSEAU FRANÇAIS

DIMANCHE

19h	La clé des champs	RC	1h

TOTAL: 1 heure

LUNDI

13h	Terre humaine	RC	30m.
19h	L'âme soeur	TVA	30m.
19h30	Poivre et sel	RC	30m.
20h	La bonne aventure	RC	30m.
20h30	Le Parc des braves	RC	30m.
20h30	L'or du temps	TVA	30m.

TOTAL: 3 heures

MARDI

13h	Terre humaine	RC	30m.
19h	Peau de banane	TVA	30m.
19h30	L'agent fait le bonheur	RC	30m.
20h	Monsieur le ministre	RC	30m.
20h30	Manon	RC	30m.
20h30	Entre chien et loup	TVA	30m.

TOTAL: 3 heures

TÉLÉROMANS - RÉSEAU FRANÇAIS (suite)

MERCREDI

13h	Terre humaine	RC	30m.
19h30	Paul, Marie et les enfants	RC	30m.
20h	Le temps d'une paix	RC	60m.

TOTAL: 2 heures

JEUDI

13	Terre humaine	RC	30m.
19h	A plein temps	RC	30m.

TOTAL: 1 heure

VENDREDI

13h	Terre humaine	RC	30m.

TOTAL: 30 minutes

SAMEDI

19h30	À plein temps	RQ	30 m.

TOTAL: 30 minutes

TOTAL: 11 heures

D'un strict point de vue économique, les deux secteurs de la radio et de la télévision francophones représentent près de 8 000 emplois à temps plein, auxquels se greffent environ 1 700 emplois reliés aux industries de la câblodistribution. En fait, près de 10 000 emplois qui versent, au total, plus d'un quart de milliard de dollars en salaires, annuellement.

Enfin, la radio et la télévision francophones représentent une part très importante des loisirs des francophones: à l'automne 1984, les francophones du Québec consacraient, chaque semaine, en moyenne, 20 heures aux seules stations de télévision de Radio-Canada, Radio-Québec et TVA. Pour ce qui est de la radio, selon les sondages de l'été 1985, les francophones de Montréal et de Québec étaient les plus grands consommateurs de radio parmi ceux des sept plus grandes villes du pays.

2. L'ÉTROITESSE DE NOTRE MARCHÉ

La radio et la télédiffusion francophones occupent donc une place stratégique au sein du système canadien de radiotélédiffusion. Il existe toutefois une première distinction fondamentale entre l'industrie radiophonique et télévisuelle du Québec et celle du Canada anglais: notre marché est et demeurera toujours très étroit. Six millions de francophones ne disposent pas des moyens qu'ont leurs quelques 18 millions de voisins canadiens-anglais qui, eux, peuvent recourir à un bassin potentiel supplémentaire de 200 millions d'anglophones.

Cette différence linguistique ainsi que la volonté des télédiffuseurs francophones de produire eux-mêmes des émissions populaires, ont eu des effets positifs. Ainsi, les télévisions francophones ont réussi à imposer un produit canadien qui plaît à leur public. Par exemple, à l'automne 1983, selon Statistique Canada, 55% de l'écoute allouée aux télévisions canadiennes par les téléspectateurs francophones du Québec allaient à des émissions canadiennes. Pour la même période, les anglophones de

l'Ontario n'accordaient que 24% de leur écoute des télévisions canadiennes à des émissions canadiennes. Depuis les débuts de la télévision, les émissions francophones les plus populaires ont toujours été des émissions produites par nos télévisions.

3. LA CONCURRENCE ANGLOPHONE

Cette popularité des émissions canadiennes francophones est un acquis qu'il importe de conserver. Depuis quelques années, toutefois, le contexte devient plus inquiétant qu'il ne l'était.

Jusqu'ici, dans le domaine de la radio et de la télévision, la proximité géographique des États-Unis s'était fait sentir moins rapidement au Québec qu'au Canada anglais. La pénétration, moins massive que dans le reste du pays, de canaux télévisuels anglophones et la barrière linguistique ont fait en sorte que les francophones québécois étaient, jusqu'à récemment, considérés comme étant imperméables à l'écoute anglophone.

Cependant, avec la montée du bilinguisme (25% des Québécois étaient bilingues en 1961 et 34% en 1981) et avec l'importance croissante du nombre d'abonnés au câble (37% des Québécois en 1979 et 48% en 1984), l'écoute anglophone, américaine surtout, n'a cessé de marquer des points, atteignant, en 1983, un sommet que nous espérons accidentel.

De plus, le choix de canaux anglophones continue de s'élargir tandis que les contraintes du marché francophone ne permettent pas une expansion aussi rapide des choix en langue française.

Au total, les câblodistributeurs québécois arrivent à offrir entre 60% et 70% de leurs services en langue française. Mais à l'heure actuelle, cela n'est possible que grâce au recours à des canaux thématiques. Ces services complémentaires, communautaires ou à usage restreint, ne peuvent guère se comparer aux grands réseaux anglophones.

En radio, on note également l'attrait marqué des produits anglophones. Ainsi, en 1985, le public des trois stations anglophones les plus populaires de Montréal était majoritairement constitué de francophones. En outre, il faut tenir compte de la popularité croissante des stations francophones diffusant de la musique rock américaine.

La concurrence américaine nous met donc face à un défi de taille: préserver et même, accroître, la compétitivité et l'attrait de nos produits. Ce défi, nous le partageons, j'en suis sûr, avec vous. Pour le ministère québécois des Communications, une des priorités est donc de favoriser l'amélioration de la qualité de nos produits radiophoniques et télévisuels.

4. LES DIFFICULTÉS PROPRES AU SYSTÈME FRANCOPHONE

Par ailleurs, l'étroitesse de notre marché constitue aussi une sérieuse limite dans le cadre du système canadien de la radio et télédiffusion. Je vous donne quelques exemples concrets.

À l'heure actuelle, il est interdit aux télévisions payantes de diffuser de la publicité, et on les oblige à ne tirer de revenus que par le biais des abonnements. Dans la mesure où même les télévisions payantes anglophones ont connu certaines difficultés à s'imposer, alors qu'elles pouvaient puiser à même un bassin de population plus vaste, on peut imaginer l'ampleur du défi que doit relever Super Écran, la télévision payante francophone.

Un autre exemple. Tant que les détenteurs de licences de canaux spécialisés sont tenus d'offrir leur service sur une base discrétionnaire et d'assurer une diffusion pancanadienne, d'éventuels services francophones de ce type sont, au départ, pénalisés. On comprend mieux, en effet, l'hésitation des entreprises francophones que de tels services intéresseraient. D'ailleurs, à ce jour, il n'existe toujours pas de canaux spécialisés francophones au Canada.

Les limites de notre marché ont une autre conséquence qui complique nos efforts en matière de radiotélédiffusion. Pour nous francophones, se pose, avec force, toute la dimension de l'approvisionnement en produits, non seulement canadiens, mais aussi francophones. L'industrie du disque, pour la radio, ou du vidéoclip, pour un éventuel canal de musique, sont particulièrement touchées par l'acuité de cette difficulté.

Or, il n'est absolument pas question de contester la nécessité d'imposer des exigences de contenu canadien (que ce soit pour la radio ou pour la télévision). Par contre, il est urgent d'atténuer le plus possible ces difficultés d'approvisionnement en matériel francophone et de chercher les solutions adéquates.

Je pourrais encore parler d'exportation, de doublage, de délais de disponibilité des produits de langue étrangère, des difficultés relevant du fait que le marché francophone est inclus dans le "marché domestique" des États-Unis, de la particularité de nos télévisions communautaires, inexistantes ailleurs au Canada et de bien d'autres aspects de la radiotélédiffusion qui nous sont propres. Tous ces exemples convergent vers une seule réalité.

5. LA SPÉCIFICITÉ DE NOTRE SYSTÈME

Si je devais ne vous laisser qu'un message, ce soir, ce serait donc le suivant: le système de radio et télédiffusion francophone a des particularités que n'a pas le système canadien en général. Cette spécificité a été reconnue, pour ce qui a trait à la télévision, dans le Rapport sur "L'avenir de la télévision francophone" qui a été déposé au printemps dernier. Les ministres des communications, canadien et québécois, l'ont entérinée et, parmi toutes les consultations qui ont suivi le dépôt du rapport, la reconnaissance de la spécificité du système francophone est certainement la recommandation qui, le plus rapidement, a fait l'unanimité parmi tous les intéressés.

Dans le cadre d'un colloque comme celui qui s'ouvre aujourd'hui, il est essentiel que cette spécificité soit clairement établie et posée en jalon à l'élaboration de meilleures politiques en matière de radio et télédiffusion canadienne.

Au cours de l'automne, devrait se signer, entre les ministres canadien et québécois des Communications, une entente de concertation et d'homogénéisation qui créera un mécanisme formel de concertation.

Nous fondons beaucoup d'espoirs en cette entente pour faciliter l'évolution de notre télévision dans une voie qui lui sera propre.

6. CONCERTATION POSSIBLE AVEC LE CANADA ANGLAIS

Cette spécificité, toutefois, ne doit pas nous empêcher de participer avec tous les autres intervenants canadiens à l'amélioration des politiques générales en radiotélédiffusion. Nous ne souhaitons d'ailleurs nullement nous retrancher d'une démarche canadienne collective.

La concertation, au contraire, doit s'étendre le plus possible. Je peux, dès aujourd'hui, vous assurer de notre désir très grand de participer à l'expansion la plus large possible du système canadien tout entier.

Face à l'américanisation des ondes, par exemple, il y a certainement des solutions communes à trouver. Le Québec est peut-être un petit marché mais il a derrière lui, une longue tradition de production. En émissions de télévision, par exemple, le Québec produit environ 300 heures d'émissions par semaine, alors que la France, même si elle est dix fois plus peuplée, en produit 275.

Lorsqu'on aborde la radiotélédiffusion dans la perspective de la canadianisation des produits, de l'ouverture de nos marchés ou de débouchés accrus pour nos artisans, rien ne paraît plus urgent que de songer à une

collaboration plus grande entre le Canada anglais et le Québec au niveau, par exemple, du tournage en deux langues, des co-productions ou des achats d'émissions en commun. C'est l'essentiel du défi à relever.

14. LA TÉLÉVISION ÉDUCATIVE: RADIO-QUÉBEC

La télévision éducative

L'éducation étant de juridiction provinciale, certaines provinces ont voulu se doter de leur propre réseau de diffusion.

Au Québec, Radio-Québec diffuse depuis 1972. En Ontario, l'Ontario Educational Communication Authority (OECA) est en opération depuis 1970, l'Alberta Educational Communication Corporation, depuis 1973 et la Saskatchewan vient tout juste de joindre les rangs.

Radio-Québec

Radio-Québec définit sa mission éducative selon trois grandes orientations:

- aider le téléspectateur à acquérir des connaissances et à augmenter sa compréhension de la société dans laquelle il vit;
- offrir un contact privilégié avec la culture dite générale, plus spécifiquement québécoise;
- favoriser la participation à la discussion des enjeux collectifs.

Radio-Québec relève essentiellement de la compétence de la Régie des services publics lorsqu'il s'agit d'apprécier le caractère éducatif de sa programmation et du CRTC en ce qui a trait à son statut de radiodiffuseur en tant que tel.

Le réseau de Radio-Québec atteint maintenant plus de 92% des citoyens du Québec.

Globalement, la moitié des québécois francophones regardent Radio-Québec au moins une fois par semaine. Performance respectable si l'on considère que Radio-Québec est absente du palmarès des émissions les plus regardées par les téléspectateurs.

A titre comparatif, la portée anglophone de TV-Ontario dans le Toronto métropolitain était de 26% à l'automne de 1984, soit moins de la moitié de celle de Radio-Québec pour la même période à Montréal.

L'auditoire de Radio-Québec est presqu'uniquement constitué de personnes parlant le français au foyer (97%) alors que ceux-ci forment 83% de la population du marché. Seulement 1 anglophone sur 13 regarde parfois Radio-Québec.

Aux heures de grande écoute, la télévision éducative diffuse principalement des émissions de service de même que des documents culturels qui n'attirent et ne retiennent, malgré leur caractère souvent divertissant qu'une faible proportion d'auditeurs.

Par ailleurs, son impact quantitatif auprès de la population doit justifier les sommes qui y sont investies.

La télévision éducative, ne peut, sous le couvert de son mandat, se dispenser de reconnaître les attentes télévisuelles de la population.

Près de 96% du budget de Radio-Québec provient de subventions du Gouvernement du Québec. Elles atteignaient 56.9 millions pour l'année 1984-1985.

"Au chapitre des orientations et des objectifs de Radio-Québec, il faut noter:

- le développement des mécanismes aptes à faciliter ses rapports avec l'ensemble des entreprises et des organismes qui oeuvrent dans les domaines de la télédiffusion et de la production audiovisuelle;

- l'intensification de la coproduction avec les producteurs privés et d'autres diffuseurs tant québécois que canadiens ou étrangers;

- l'augmentation de ses revenus autonomes et, pour ce faire, le recours à toutes formes de publicité compatibles avec son mandat, à l'exception de la publicité conventionnelle de produits " (1).

Par ailleurs, on ne peut parler de Radio-Québec sans parler de TVFQ-99.

Ce qui prend ici allure d'exception, du fait que la France exporte assez massivement vers le Québec et le Canada francophone une programmation française n'est en fait que la traduction québécoise de ce que les États-Unis font quotidiennement, du fait de leur voisinage, vers l'ensemble du Canada y compris le Québec.

Toutefois, même si l'auditoire de TVFQ-99 est relativement limité, il semble qu'il s'agisse de téléphages avertis, relativement instruits et qui cherchent volontairement dans cette télévision des réponses à des besoins qui ne sont pas satisfaits par les autres canaux accessibles par le biais de la câblodistribution.

TVFQ-99 n'est pas un concurrent de Radio-Québec mais, le temps l'a montré depuis une étude faite il y a quelques années par Radio-Québec sur le sujet, un complément à la télévision française faite ici.

---

(1) Les orientations des activités et des structures de la Société de radio-télévision du Québec, mars 1985 p. 20.

Il faut enfin noter qu'un des traits particuliers de Radio-Québec était d'avoir une programmation limitée, en nombre d'heures, et exempte de publicité.

Pour des motifs de disponibilité budgétaire, les autorités du Québec ont récemment amené Radio-Québec, pour ne pas dire obligé, à s'ouvrir le plus largement à la publicité d'abord de prestige et maintenant traditionnelle.

Dès lors, ce trait particulier du Québec qui s'était donné une télévision "moins" éducative que TV-Ontario et "plus" concurrente des télévisions publiques et privées traditionnelles est en train de disparaître.

Interrogés sur le sujet, un certain nombre d'analystes spécialisés en matière de communication, voyaient à l'origine en Radio-Québec l'équivalent de la deuxième chaîne, la chaîne culturelle, que s'était refusé le Canada.

Aujourd'hui, on doit constater que Radio-Québec devient de plus en plus, mais en plus petit, un concurrent fort modeste mais non moins réel de Radio-Canada et que l'espace qu'il aurait pu occuper au niveau de la télévision éducative, lequel était sensiblement le même que visait Radio-Canada avec son projet de deuxième chaîne, demeurera pour quelques années sinon pour toujours, un espace inoccupé et que l'entreprise privée ne peut, presque par définition, combler.

C'est un autre trait spécifique du Québec qui semblait s'affirmer, résultat du développement de notre société dans ses traits culturels et qui s'estompe aujourd'hui, chassé par les exigences financières gouvernementales québécoises.

15. LA RÉGIE DES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC

Ayant succédé en 1939 à l'ancienne Commission des services d'utilité publique du Québec, créée en 1909, la Régie des Services publics dont la loi constitutive a fait l'objet d'une refonte complète en 1949 et a été modifiée par la loi 35 de 1972, relève depuis 1969 du ministère des Communications.

La Régie des Services publics du Québec a pour fonction la surveillance et le contrôle des entreprises publiques, l'application du concept de service public à de nouvelles entreprises, l'application de la réglementation en matière de câblodistribution (jusqu'au jugement de la Cour Suprême du Canada en 1978 qui a établi la responsabilité totale dans ce domaine au gouvernement fédéral), la gestion du territoire quant à son utilisation pour les emplacements et les installations des entreprises de communication et les fonctions d'un organisme consultatif en ces matières.

Avec la loi 35, la Régie des Services publics devenait l'instrument de coordination et de contrôle numéro 1 des entreprises de téléphone et de câblodistribution oeuvrant sur le territoire québécois. (1)

Aujourd'hui, et pour les motifs énoncés plus haut relatifs à la disparition à peu près totale de la juridiction québécoise en matière de communication, la régie des services publics du Québec n'est qu'un intervenant mineur dans la planification et le développement de la téléphonie, de la câblodistribution et de la télévision chez nous.

Dans un contexte d'analyse rigoureuse des sociétés et des organismes publics, il ne serait pas impossible d'imaginer que cette régie disparaisse puisque l'essentiel de son mandat n'a plus cours.

(1) Source: L'Action nationale, volume LXVI, numéros 3-4, nov.-déc. 1976, La bataille des communications au Québec, pp. 193-195

16. LES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES

La naissance

Profitant de l'apparition alors récente de la câblodistribution, les québécois réalisent dès 1970 les premières expériences de radiotélédiffusion communautaire. On est alors à l'époque d'une forte tradition d'animation sociale. Les concepts de démocratisation et de participation jouent un rôle mobilisateur.

De plus, les médias traditionnels, qui à l'origine devaient être de puissants outils d'éducation et d'enrichissement culturels s'avèrent rapidement des instruments principalement axés sur le divertissement. Ils centralisent leurs activités dans les capitales et les sous-capitales d'où ils peuvent atteindre la clientèle maximum avec le meilleur rendement. Les citoyens vivant dans des localités ou régions de moindre importance doivent donc se contenter de capter des signaux affaiblis et sans référence à leur milieu.

L'implantation de programmes gouvernementaux de lutte au chômage amènent alors plusieurs communautés à articuler leur télévision et leur radio communautaires.

Les médias communautaires combleront donc les carences des secteurs publics et privés en privilégiant l'information et l'expression culturelle locale, en enrichissant le processus de la démocratie locale et en amplifiant les concertations et les échanges.

Les médias communautaires, en particulier la radio et la télévision, sont un des traits spécifiques du développement original de la radio et de la télévision au Québec.

Ils sont cependant eux-mêmes quasi obligatoirement soumis au jeu des subventions gouvernementales et ces argents publics se feront, pour eux comme pour la télévision d'État, à Ottawa comme à Québec, nécessairement plus rares.

C'est donc là aussi un trait particulier qui tendra à s'estomper avant que l'on ait pu vérifier si les médias communautaires répondaient à un besoin ad hoc né de la difficulté d'évolution des médias ou s'ils étaient l'embryon d'un type de communication que les grandes entreprises d'État comme les entreprises privées ne pouvaient souhaiter ou espérer satisfaire.

La télévision communautaire

Au sein de la francophonie, le Québec est considéré comme un précurseur dans le domaine.

Il existe actuellement une soixantaine de télévisions communautaires au Québec, incorporées ou en voie de l'être.

Il s'agit essentiellement d'un phénomène de petites communautés qui rejoint les objectifs de départ des premières TVC, soit de fournir aux régions mal desservies par les médias de masse traditionnels de l'information locale.

Ainsi, aux Iles-de-la-Madeleine, à Natashquan, à Rivière-des Prairies, le média communautaire est le seul média local existant.

Dans les villes, elles ne diffusent rien de spécifiquement local. Les associations et les individus s'en servent pour se faire connaître, On peut y voir également des émissions d'intérêt général (bricolage, mode, santé, etc.). La TVC de Montréal diffuse en plus des émissions produites à Montréal, celles qui sont produites par 7 corporations régionales. Les émissions sont rediffusées 3 ou 4 fois à des horaires différents chaque semaine.

Nous avons peu de chiffres sur les cotes d'écoute, les TVC devant procéder elles-mêmes à des sondages, ce qui s'avère bien sûr, onéreux.

D'après les règlements du CRTC, tous les câblodistributeurs doivent fournir en priorité un canal communautaire sur leur service de base. Seules les émissions réalisées par le titulaire lui-même et par les membres de la ou des communautés desservies par le titulaire avec ou sans son aide, peuvent être distribuées sur un canal. Le canal communautaire peut donc être partagé avec le production du câblodistributeur.

Au chapitre du financement, les TVC, contrairement aux radios et aux journaux communautaires n'ont pas accès à la publicité. Elles doivent donc compter sur les subventions gouvernementales d'abord et avant tout pour survivre. 65% de leur budget provient du ministère des Communications du Québec et des programmes de création d'emplois. 35% provient des campagnes de financement, de téléthons, de soirées-bénéfices ou de contrats de service.

En 1984-1985, sur les 37 demandes de subvention qui ont été acheminées au ministère des Communications du Québec, 20 ont été entendues. Elles se sont partagé une enveloppe globale de 600 000$.

En 1985-1986, 31 TVC (40 demandes) se partagent 735 000$, ce qui réduit sensiblement la part de chacun. Le Regroupement des Organismes Communautaires de Communication du Québec a vivement protesté contre ces importantes coupures.

Le Québec veut-il d'un réseau viable et organisé de télévisions communautaires?

Radio-Québec, par sa production régionale, pourrait-elle remplacer les TVC?

Les nouvelles technologies servent-elles à développer une "réflexion de la troisième vague"?

Voilà quelques-unes des questions que l'on se pose sur l'avenir des TVC.

Les TVC se sont, elles aussi, ouvertes sur d'autres régions et sur le monde. Des échanges intéressants ont été réalisés entre TVC belges et québécoises. À Montréal et à Québec, deux séries de 12 blocs d'émissions faites à partir des productions de 16 TVC québécoises seront présentées cet hiver.

Les radios communautaires

Elles aussi ont vu le jour au début des années 70. Représentant le seul ensemble radiophonique francophone décentralisé au Québec, elles offrent une étonnante diversité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Il en existe encore 25 au Québec. **L'Autre radio** comme l'appelait l'ex-ministre des Communications, monsieur Jean-François Bertrand est condamnée à l'indifférence.

L'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec la définit ainsi:

"Cette station appartient et est contrôlée par un organisme à but non lucratif. Sa structure permet aux membres de la communauté de participer à la gestion, à l'exploitation et à la programmation, qui doit être basée sur l'accessibilité à son antenne et sur le reflet des intérêts de l'auditoire qu'elle veut desservir".

La radio communautaire est née, comme la TVC, en réaction aux médias institutionnels. Au nombre de ses motivations: des objectifs de diffusion multi-ethnique, un souci de différenciation culturelle, une approche musicale avant-gardiste, de l'information locale et de l'analyse critique. Il s'agissait en fait, de lancer des idées et des sons mis en veilleuse par les autres stations.

Le public de la radio communautaire écoute d'autres stations en alternance. C'est un public critique, assez scolarisé et majoritairement insatisfait des autres médias.

Dans les régions, les radios communautaires répondent à la fois à un besoin urbain et régional. L''auditoire est plus hétérogène.

La radio urbaine a un auditoire plus précis quoiqu'elle ne prétend pas représenter intégralement le territoire sur lequel elle diffuse. Il s'agit plutôt d'un auditoire qui s'identifie à son orientation (groupes populaires, syndicats, communautés culturelles, etc...).

Le financement des radios communautaires provient majoritairement des différents paliers de gouvernements, mais elles ont le droit de diffuser de la publicité informative, à mi-chemin entre la publicité de prestige et la publicité commerciale.

Par ailleurs, la commercialisation des radios communautaires est au centre du débat sur leur avenir. Actuellement, elles ne font que profiter de 2% de tout le marché publicitaire; on estime qu'il y aurait encore 15% du marché disponible en terme de publicité qui pourrait être exploité par les radios communautaires.

Les radiodiffuseurs privés, se sentant menacés, estiment que les radios communautaires dérogeraient à leur mandat. Déjà, disent-ils, elles virent commerciales, surtout dans les régions où les marchés sont petits et les radios peu nombreuses.

Le CRTC a mené des consultations à l'automne et au printemps dernier afin de refondre la loi cadre régissant la radio communautaire. L'énoncé de politique daté d'août 1985 prévoit notamment la levée de la plupart des restrictions sur la possibilité de diffuser de la publicité commer-

ciale: les radios pourraient éventuellement diffuser 4 minutes de publicité par heure, 6 minutes aux heures de pointe.

Le CRTC qui recommandait en février 60% de contenu oral et 40% de musique a assoupli ce pourcentage à respectivement 65% et 35% de contenu oral / musique.

Enfin le CRTC recommande deux catégories de types de permis: "A" qui desservirait un marché vierge et "B" lorsqu'il y a plus d'une station MF sur le même territoire.

La réglementation doit être finalisée en avril 1986.

Il est important, dans ce contexte du développement des médias communautaires au Québec, de rappeler l'impact qu'ils ont sur l'évolution des attitudes des francophones hors Québec quant à leur propre communauté.

Au cas où le document aurait échappé à l'attention de ceux qui ont la responsabilité de faire le point sur cette question d'une façon plus précise, au risque même d'alourdir le présent rapport, j'ai tenu à reproduire en **Annexe B** le mémoire du comité d'implantation des radios communautaires en Acadie (C.I.R.C.A.) au Conseil de la radio télévision canadienne (CRTC) dans le cadre de son examen de la radio communautaire suite à l'avis publique numéro 1985-34 sur le sujet.

Le lien qui existe entre le développement des médias communautaires au Québec, leur développement éventuel au sein de communautés francophones hors québec, leur apparition clairsemée en Europe, notamment en Belgique au sein de quelques communautés françaises et en particulier à l'université de Louvain-La-Neuve oblige à les situer globalement, à la fois comme phénomène de communication que comme outil de survie culturel, dans le cadre d'une politique plus générale du développement des médias au Canada.

17. LA TÉLÉVISION PAYANTE

C'est en 1972 que le CRTC aborde publiquement la question de la télévision payante en invitant tous les organismes que la question intéresse à lui soumettre des études, des propositions, des projets.

Aux États-Unis différents systèmes sont déjà lancés: Home Box Office, Nickelodeon, Showtime etc.

Un certain nombre de préoccupations sont au centre du débat: le respect de l'intégrité du système canadien de radiodiffusion (propriété et contrôle canadien, contenu canadien équilibré, droit de diffusion dans les deux langues officielles du pays), l'importation, qui pourrait être abusive, d'émissions et de productions américaines, la fragmentation des auditoires, née de l'augmentation du nombre des canaux et le détournement de catégories d'émissions de la télévision conventionnelle vers la télévision payante.

En 1981, après de multiples rapports et recommandations, le CRTC se dit prêt à recevoir les intéressés. Une soixante de groupes présentent des demandes, certains pour des services régionaux, d'autres pour des services à la grandeur du pays.

Les projets, avait avisé le CRTC, devraient "renforcer le système de la radiodiffusion canadienne, accroître la diversité de la programmation offerte aux canadiens, rendre disponibles des émissions canadiennes de qualité provenant de nouvelles sources d'émissions, en offrant de nouvelles possibilités et d'autres sources de recettes aux producteurs canadiens qui ne peuvent actuellement avoir accès au système".

Il avisait aussi les promoteurs de "tenir compte des caractéristiques sociales, culturelles, linguistiques et géographiques du Canada et à trouver des idées originales qui s'inspirent de l'expérience canadienne".

Enfin, l'accès aux canaux de télévision payante devrait être facultatif: il faudrait payer pour les recevoir, un supplément mensuel à l'abonnement au câble.

Le 1er février 1983, le CRTC accorde quatre permis de services nationaux:

- First Choice
- Premier choix
- TVEC
- C-Channel

Les difficultés financières ne tardent pas à se faire sentir: le public ne s'intéresse tout simplement pas à la télévision payante, enfin pas autant qu'on l'aurait espéré.

C-Channel, spécialisé dans les arts d'interprétation est la première à tomber.

Au début de 1984, TVEC s'associe à Premier Choix, le pendant francophone de First Choice. Le signal francophone étant sous-utilisé en-dehors du Québec, TVEC-Premier Choix (Super Écran) demande la permission au CRTC de ne desservir la population francophone qu'à l'est de Winnipeg seulement, ce qui lui a été accordé le 1er février 1985.

La très grande majorité des abonnés de Super Écran se retrouvent au Québec, soit environ 90 000. Pour être rentable, la télévision payante doit rejoindre au moins 10% des foyers câblés. Avec un million de foyers câblés au Québec, Super Écran espère atteindre 140 000 abonnés à la fin de 1986, en comptant entre autre sur l'effet de levier que constituent les canaux spécialisés de la télévision payante tels que Much Music et The Sports Network.

Mais même en atteignant 100 000 abonnés, ce qui représenterait le seuil minimum de rentabilité, la télévision payante francophone reste loin derrière ses pendants anglophones: à l'est du pays, First Choice a 300 000 abonnés et à l'ouest, Super Channel en compte 185 000.

Les francophones semblent donc moins friands que les anglophones de cette télévision importée des États-Unis, même s'ils sont de grands consommateurs de films qui constituent une part importante de la programmation.

Jean-Paul Lafrance et Claude Gousse notent dans "La télévision payante: jeux et enjeux" que "ce qui a finalement poussé, sinon contraint le CRTC à lancer la télévision à péage, c'est la menace américaine." "Vulnérable à la culture américaine, Ottawa doit réagir en canadianisant la télévision à péage. La télévision à péage proposée par le CRTC s'appuie sur une logique canadienne. Or, cette logique, pour le Québec, est irrationnelle. Car le Québec culturel se démarque à la fois de la culture américaine et de la culture canadienne, opposant à l'un et à l'autre la barrière de plus en plus fragile de la langue."

"Dans ce débat, le Québec se trouve coincé: l'étroitesse et la vulnérabilité de son marché sont un obstacle insurmontable au développement d'une télévision à péage, francophone et autonome".

"Le problème du Québec c'est que la télévision à péage, dans sa forme connue, n'est pas rentable économiquement. Ce qui est rentable et pour longtemps, c'est la télévision traditionnelle, déjà saturée de productions américaines doublées. Et c'est rentable à cause de la barrière de la langue, qui freine la pénétration de la production originale américaine." (1)

(1) La télévision payante: jeux et enjeux Éd. coopérative Albert St-Martin, pp. 160-161

18. LES PROGRAMMES D'AIDE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE AUX INDUSTRIES DE LA COMMUNICATION

Téléfilm Canada

Ce fonds spécial créé en 1983 par le gouvernement fédéral vise à accroître le nombre et la qualité des productions télévisuelles canadiennes susceptibles aussi d'être exportées, et de soutenir le développement d'une industrie privée de la production télévisuelle canadienne.

On prévoit que les sommes investies en productions télévisuelles (francophones et anglophones) devraient être de 254 millions de dollars d'ici 1988.

Jusqu'à 50% de ce fonds est destiné à Radio-Canada / CBC.

Les télévisions privées francophones y ont eu jusqu'à présent très peu recours, à cause des coûts plus élevés des productions indépendantes par rapport aux productions-maison.

La Société générale du Cinéma (SGC)

Destinée avant tout à soutenir la production cinématographique, elle contribue aussi au financement de films pour la télévision.

En 1984-1985, environ 15% de son budget a été consacré à des émissions de télévision.

La Société de Développement des Industries de la culture et des communications (SODICC)

Créée en 1978 par le Gouvernement québécois, elle favorise la création et le développement d'entreprises oeuvrant dans le domaine culturel.

En matière de télévision, la SODICC a par exemple aidé Super Écran en devenant actionnaire à 30%. Une somme de 3,5 millions$ a été versée, dont 500 000$ sous forme de garantie de prêt.

Programme d'aide aux médias communautaires PAMEC

Créé en 1972 par le ministère des Communications du Québec pour offrir un soutien financier aux télévisions communautaires.

On sait que les subventions gouvernementales et les programmes gouvernementaux de création d'emplois constituent environ 65% des revenus des TVC.

Les radios communautaires bénéficient également de l'aide des paliers gouvernementaux pour assurer leur viabilité.

Soulignons finalement que les gouvernements canadien et québécois soutiennent tous les deux les efforts de l'industrie dans le domaine de l'exportation (Vidéotron, TV/MC, TV5, Télécâble 85, MIP-TV et coproductions).

En juillet 1985, le ministère des Communications du Québec publiait un répertoire des programmes d'aide aux entreprises de communication, sous l'autorité de sa direction de la planification et de la recherche.

Il s'agit d'un document d'une centaine de pages dans lequel on retrouve les informations relatives aux programmes d'aide qui peuvent exister à l'intention des entreprises québécoises de communication, que ces programmes soient dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales, qu'ils soient gérés directement par l'un ou l'autre des ministères fédéraux ou des organismes du gouvernement central ou par le gouvernement du Québec ou même des organisations internationales.

Il est bon de le noter ici afin qu'il puisse servir, ultérieurement, d'outil privilégié de

consultation si l'aspect de l'aide économique au développement des communications au Canada devait être abordé d'une façon systématique.

19 UN CERTAIN DEGRÉ D'AUTOSUFFISANCE

Le comité fédéral-provincial sur l'avenir de la télévision francophone a déjà identifié un certain nombre de problèmes qui entravent l'épanouissement de la télévision francophone.

"Le contexte dans lequel évolue présentement le système télévisuel francophone et les tendances observées incitent, en plus de préserver ses acquis, à poursuivre trois objectifs essentiels à son évolution:

. accroître sa compétitivité vis-à-vis des services anglophones, notamment par le renforcement de la qualité des productions et des programmations télévisuelles francophones;

. augmenter la diversité et la disponibilité des produits télévisuels francophones, possiblement par l'introduction de nouveaux services sur le câble ou par voie hertzienne, par une utilisation optimale des canaux existants et aussi par une meilleure accessibilité aux différents services télévisuels francophones;

. renforcer le contenu culturel des télévisions publiques francophones en vue d'en faire de véritables instruments de diffusion et de programmation culturelles, par une utilisation maximale des diverses ressources créatrices." (1)

La principale contrainte, estime le Comité est le financement du système: mais "les subventions gouvernementales ne semblent pas devoir

(1) L'Avenir de la télévision francophone min. des Com. du Québec et min.des Com. du Canada, mai 1985, pp. 62-63

être augmentées", "les redevances d'abonnement au câble sont déjà plus élevées au Québec qu'ailleurs au Canada", "il ne reste donc comme marge de manoeuvre que les revenus publicitaires."

En matière de publicité, le Comité note que "tout changement à la réglementation actuelle aurait de telles répercussions que seule une concertation gouvernements-industries pourrait en arriver à des solutions satisfaisantes.

"La compétitivité de la télévision francophone par rapport aux télévisions anglophones passe par l'excellence des produits et la capacité unique de réfléter notre culture. L'analyse de la situation actuelle révèle que jusqu'à maintenant, peu d'emphase a été portée sur l'aide à la création audio-visuelle". (1)

Le Comité propose donc de concerter les efforts d'aide à la création via la SGC et Téléfilm Canada afin de s'assurer que ces efforts soient complémentaires.

Au chapitre de l'exportation, le Comité suggère "qu'une étude soit entreprise par Ottawa, Québec et l'industrie qui analyseraient l'ensemble des modalités de la mise en marché des produits francophones et plus particulièrement:

. les possibilités d'exportation vers les pays francophones mais également vers d'autres marchés potentiels;

. l'implication du public et du privé (gouvernements, télédiffuseurs, distributeurs);

. les possibilités et le potentiel de tournage dans les deux langues et aussi du doublage;

. les moyens de maximiser les coproductions avec l'étranger;

---

(1) L'Avenir de la télévision francophone min. des Com. du Québec et min.des Com. du Canada, mai 1985, p. 74

. l'adaptation des droits d'auteur aux nouveaux marchés audiovisuels" (1)

Enfin, le Comité propose également de rentabiliser les canaux parlementaires, de faciliter l'accès au plus grand nombre possible de services en français aux communautés encore mal desservies au Québec et de faire bénéficier les communautés francophones hors-Québec de l'expertise québécoise en matière de télévisions communautaires.

20. CONCLUSION

Un Gouvernement fédéral qui aurait la volonté de normaliser une fois pour toutes la situation québécoise à l'intérieur du Canada, notamment au niveau des politiques traditionnellement réservées à l'intervention québécoise comme les champs culturels et éducatifs, pourrait réussir son opération à la condition d'y mettre le prix mais avec toutes les chances d'arriver à ses fins sans susciter de grandes oppositions.

Le discours québécois, qui était social et culturel il y a une génération, est maintenant quasi uniformément économique.

Dès lors, il suffit d'avoir les budgets, les ressources et les moyens pour avoir raison, dans quelque domaine que ce soit.

L'analyse que j'ai faite ici, avec quelques collaborateurs, pour répondre à la question qui m'était posée à savoir: définir d'une façon précise les traits de la spécificité québécoise en matière de communication m'amène à tirer un certain nombre de conclusions que je livre ici sous ma signature, assuré que les études les plus rigoureuses et les plus scientifiques que l'on

(1) L'Avenir de la télévision francophone min. des Com. du Québec et min.des Com. du Canada, mai 1985, pp. 78 - 79

pourrait faire les confirmeraient pour l'essentiel, quitte à contredire ici et là et à la pièce telle ou telle affirmation.

Ces conclusions sont les suivantes:

1. Telle qu'elle s'est définie traditionnellement et jusqu'à il y a quelques années, la spécificité québécoise en matière culturelle et en matière d'éducation comme dans tous les domaines connexes à la langue et à la culture s'amenuise plus rapidement qu'on ne peut l'imaginer, lorsque l'on n'y porte pas une attention particulière.

2. L'essentiel de la définition des traits spécifiques du Québec, assumé par le Clergé et l'élite francophone, a été pris en charge par l'État québécois au début des années '60. Aussi longtemps que les ressources budgétaires ont été disponibles, le discours de définition et d'affirmation culturelles autant que la définition de nouveaux champs de juridiction nécessaires au développement de la personnalité québécoise avaient une certaine crédibilité. Défini autour de l'État comme agent principal, ce discours a permis au nationalisme québécois de prendre la dimension qu'il a eu au cours des années '70, amplifié par l'attitude de rejets systématiques manifestés par le Gouvernement fédéral et traduite d'une façon systématique et cohérente dans la plupart de ses actions et de ses attitudes par rapport au Québec.

Cependant, une fois le référendum passé, on a rétroactivement pris conscience du temps perdu ou à tout le moins du temps qu'on a cru avoir perdu à définir un pays qui ne verrait jamais le jour alors que dans les faits, le système économique posait des problèmes pour lesquels les institutions si généreuses des années 70 n'avaient pas de réponse adéquate en plus d'engendrer des coûts de plus en plus exhorbitants par rapport aux argents disponibles.

Se voyant appauvri, l'Etat québécois s'est lui-même soumis à une cure d'amaigrissement qui n'a pas frappé les structures mais bien davantage les programmes et parmi eux, ceux qui étaient les plus "mous" c'est-à-dire les grands budgets de recherche, le développement des institutions culturelles, la mise à jour de la formation en matière pédagogique, etc.

On a dès lors favorisé toute prise en charge, même symbolique et même partielle, par l'entreprise privée, des responsabilités que l'État s'était jusque là données en matière de développement d'outils de culture et de communication.

Cependant, le relais n'a pas été pris et, lorsqu'il le fut, ce fut selon les règles de l'entreprise privée et suivant ses intérêts, notamment en ce qui a trait à la publicité à la télévision.

A ce moment-ci, trouvant peu de place dans le discours des définitions politiques, la vie culturelle québécoise est en hivernation, en supposant qu'elle reprenne un jour vie. Une chose m'apparaît cependant certaine: lorsqu'elle renaîtra, elle ne sera pas le prolongement de ce que nous avons connu au cours des années 70 mais davantage une traduction canadienne, à la québécoise, du choc culturel américain.

Il y a ici une conjoncture qui affecte doublement les québécois: l'ouverture des frontières canadiennes aux énormes potentiel de production américaine et l'absence de volonté politique, de part et d'autre, à Ottawa comme à Québec, d'assumer au niveau de l'État la suppléance nécessaire au maintien et au développement d'une vie culturelle comparable, sinon en volume du moins en qualité, à ce que nous offrent les grands médias américains et que contribuent à payer 250 millions de citoyens.

3. La culture, les communications comme véhicule de la culture au sens le plus large du terme, sont avant tout et après avoir été une occasion de divertissement, de détente et de loisir, un des plus forts moyens d'identification, d'affirmation et somme toute de mimétisme collectif.

Or, les québécois qui s'identifiaient fortement soit "au rêve québécois" soit "au rêve canadien" sont de part et d'autre sans grand enthousiasme par rapport aux pays Québec ou Canada, qui semblent s'offrir devant eux.

En écrivant ces choses, je suis conscient de porter un jugement sur l'état de la politique tel qu'on peut le percevoir aujourd'hui mais en même temps je pense identifier une des causes de flottement des opinions vers un rapprochement "sans conséquence apparente" vers les États-Unis.

Il est en effet essentiel pour des individus, quelle que soit leur vision politique ou la façon dont ils imaginent leur pays, de s'identifier fortement à plus qu'un espace géographique. Au Canada et au Québec, cette identification est maintenant difficilement possible.

Vu d'ici, c'est depuis quelques mois seulement que le problème semble se poser avec une certaine ampleur au Canada anglais.

Vu d'ici également, c'est depuis une génération que le problème se pose à nous, québécois francophones.

4. Cependant, l'amenuisement des traits et des caractères spécifiques traditionnels que nous avons connus au Québec ne nous ramène pas à la case départ. Ce qui s'est passé au cours des 20 ou 25 dernières années a permis à la société québécoise comme aux individus

qui la composent de progresser. Cette progression a à son tour engendré des capacité de production, un potentiel d'innovation et une meilleure conscience de la réalité.

Même si on ne perçoit plus de tension politique entre le Québec et le Canada, il n'en reste pas moins que les deux sociétés sont encore profondément distinctes.

De cette interaction ou tout simplement d'un développement parallèle continueront vraisemblablement de naître, au cours des quelques prochaines années à tout le moins, des produits sociaux, politiques et culturels suffisamment spécifiques pour nous permettre d'imaginer si un développement autrement qu'obligatoirement calqué sur ce qui nous vient de l'extérieur.

5. Plusieurs corridors de ce que l'on pourrait encore appeler la spécificité québécoise n'ont pas, dans cette étude, été explorés:

- la façon de traiter le patrimoine, de le développer après l'avoir identifié et de le mettre en valeur;
- la place faite à la culture dans l'enseignement, la formation et la recherche;
- le développement du bilinguisme non pas comme prix à payer pour vivre dans un pays comme le Canada mais comme outil de promotion économique et moyen d'élargir les horizons internationaux;
- l'appartenance à un système judiciaire différent, au Québec, de ce qu'il est ailleurs au Canada notamment en matière de droit civil;
- le développement d'institutions et de modèles éducatifs souvent comparables mais dans bien des cas suffisamment différents pour rendre difficile le passage d'un territoire à un autre;

- l'éclatement ou la consolidation dans certains cas et, à tout le moins, le fonctionnement de la cellule familiale;

- la libéralisation vérifiable au Québec dans la plupart des domaines qui ont traditionnellement été soumis à une règle civile et religieuse plus sévère qu'ailleurs; le développement du militantisme syndical et les difficultés conséquentes rencontrées aujourd'hui dans l'organisation des travailleurs;

- l'enseignement de l'histoire, à commencer par sa définition, chacune étant l'envers de la médaille de l'autre;

- l'absence de pays perceptible, vérifiable et identifiable pour les jeunes, c'est-à-dire la difficulté d'identifier un lieu géographique ayant des règles, des normes, des traditions et des moyens permettant, aussi bien sinon mieux qu'ailleurs, le développement économique (à l'inverse, le constat d'échec pour le système d'éducation par rapport au marché du travail);

- la profonde méconnaissance des canadiens entre eux, tant sur le plan de leur origine géographique, culturelle qu'ethnique.

Tous ces éléments, abordés comme on l'a dit au début de notre rapport, dans diverses commissions d'enquête, contiennent à des degrés divers des facteurs, des causes ou des constats de spécificité.

Ils ne sont pour l'essentiel sous le contrôle d'aucun gouvernement, à quelque niveau que ce soit.

Le problème fondamental, par rapport à la spécificité québécoise, est donc un problème d'identification: plus l'identification à un pays, à un peuple, à une communauté, qu'il s'agisse du Canada ou du Québec, que

cela comporte le multiculturalisme ou le bilinguisme ou encore l'unilinguisme français est la principale source d'énergie collective qui permette par la suite le développement normal de ce qui fait une société, un pays au-delà du territoire et des intérêts économiques qui s'y développent.

Sans motif d'identification, il n'y a ni langue, ni culture, ni pays à défendre: on en arrive à ne considérer que l'intérêt à court terme, le gain vérifiable et on cherche finalement ailleurs ce qu'on est incapable de trouver ici.

Au bout du compte, on aura beau comptabiliser les différences, spéculer sur la capacité de maintien et de développement de quelques traits spécifiques, si la volonté d'avoir un pays n'y est pas, tous les gestes qui peuvent être posés n'ont aucune chance d'avoir d'effet à moyen et à long terme. Ils contribuent, au mieux, à adoucir ce qui serait un choc violent si les choses devaient se passer autrement, à l'occasion d'une guerre ou d'une conquête par exemple.

Sans faire de mauvais jeu de mots, les pessimistes pourraient parler de soumission sans reddition.

Dans ce contexte général où se pose le problème canadien comme s'est posé il y a maintenant plus d'une génération, le problème québécois, tout ce qui pourrait contribuer à favoriser le maintien et le développement des spécificités régionales, y compris celles du Québec, ira dans le sens du renforcement du pays mais pas nécessairement dans la direction souhaitée par ceux qui voient l'avenir comme étant davantage dans une plus forte intégration nord-américaine.

Cette dernière phrase m'amène déjà bien au-delà du mandat qui m'a été confié.

FIN DU RAPPORT

BIBLIOGRAPHIE

I - MONOGRAPHIES

. BARBE, Raoul — **Aspects constitutionnels du partage des compétences en matière de télécommunications**, 2ième version avril 1979.

. ELLIS, David — **La radiodiffusion canadienne - objectifs et réalités 1928-1968**, Octobre 1979, 94 p.

. JOHNSON, A.W. — **Philosophie et plan d'action de Radio-Canada**, juin 1977, 85 p.

. LAFRANCE, Jean-Paul et GOUSSE, Claude — **La télévision payante: jeux et enjeux.**

. MARTINO, Joseph P. — **Telecommunications in the year 2000** - The futurist, vol. XIII, no. 2, avril 1979, 103 p.

. MÉAR, Annie — **Recherches québécoises sur la télévision**, Éditions Coopératives Albert St-Martin, 210 p.

II - PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

a) GOUVERNEMENT DU CANADA

COMMISSION FOWLER — Rapport sur la Radio et la Télévision, 1957.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE — Rapport sur l'avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME — L'apport culturel des autres groupes ethniques, octobre 1959

Rapport préliminaire, 1965.

Les langues officielles, 1967.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'UNION ÉCONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA	Rapport MacDonald, 550 p.
COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES COMMUNICATIONS ET LA CULTURE	Remarques liminaires de Pierre Juneau, mai 1985, 13 p.
COMITÉ CONSULTATIF DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE	Le Canada et la télécommunication, 1979, 105 p.
CONSEIL DE LA RADIO-TÉLÉVISION CANADIENNE	Les Directions de la programmation et de la recherche de la radio-télévision canadienne, Radio-diffusion et communauté, 1974, 130 p.
CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES	Les années 80, décennie de la pluralité: radiodiffusion, satellites et télévision payante, juillet 1980, 111 p.
LES MASS MÉDIA	Vol. I, Le miroir équivoque, Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970, 295 p. Vol. II, Les mots, la musique et le sous, Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970, 550 p. Vol. III, Bons, mauvais, ou simplement inévitables? Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970, 317 p.
MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA	Rapport spécial sur la radiodiffusion au Canada, 1968 - 1978, Volume I, 1979, 127 p.
RÉGIE DES SERVICES PUBLICS	Comité des Communications, L'affaire Alberta Government telephones et l'avenir juridictionnel des télécommunications canadiennes, septembre 1985, 45 p.
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA	Service des relations publiques, Un bref historique de la société Radio-Canada, 47 p.
THÉÂTRE NATIONAL DE LA PRESSE	Déclaration du président de la Société Radio-Canada M. Pierre Juneau, décembre 1984, 30 p.

b) GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

L'action nationale, La bataille des communications au Québec, 1976, 320 p.

La politique québécoise du développement culturel- Volume I - Perspectives d'ensemble: de quelle culture s'agit-il?, 1978, 144.p

La politique québécoise du développement culturel- Volume II - Les trois dimensions d'une politique: genres de vie, création éducation.

La Société Radio-Canada et l'identité culturelle de la communauté francophone du Canada, 1976:

- La télévision, 108 p.
- Décors, costumes, maquillages et arts graphiques, 56 p.
- La radio, 36 p.
- Programme et horaire de télévision, 26 p.
- Publicité et cotes d'écoute, 59 p.
- Les Satellites, 56 p.
- Modulation et émetteurs, 36 p.

Sommaire de la communication courante, avril 1981, 99 p.

COMMISSION DE LA CULTURE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Étude de l'impact culturel, social et économique des tendances démographiques actuelles sur l'avenir du Québec comme société distincte, sept. 1985

CAHIERS DE RECHERCHE EN COMMUNICATION

Les télévisions au Québec: leurs programmes et leurs publics, juin 1981.

ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

Bibliocom 1977: Bibliographie internationale de la documentation en langue française sur la communication, Institut international de la communication, 362 p.

Politique de développement des médias communautaires et programmes d'aide au développement des médias communautaires, juin 1979, 70 p.

Répertoire des productions radiophoniques des radios communautaires du Québec, avril 1979, 99 p.

Répertoire descriptif des radios communautaires, 2e édition, mai 1979, 250 p.

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

L'avenir de la télévision francophone, mai 1985, 98 p.

Bibliographie sélective, Dix années de publication 1969 - 1979, décembre 1979, 9 p.

Dimension d'une politique de télé-informatique pour le Québec, volume I, 62 p.

Dimension d'une politique de télé-informatique pour le Québec, volume II, 131 p.

Pour une politique québécoise des communications, document de travail, mai 1971, 63 p.

Vers une recherche de nouvelles formes de radiodiffusion: la programmation locale au Canada, mars 1979, 304 p.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Les télécommunications et leur impact sur l'économie québécoise, Études et documents économiques, 1973 80 p.

MULTI-RÉSO INC.

Une agence de presse au Québec? Nécessité, utilité et viabilité économique, 1978, 294 p.

PRESSES DE L'IMPRIMERIE GAGNÉ

Questions de culture: la culture: une industrie? 1984, 216 p.

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO

Radio-Canada n'est pas un problème, c'est une solution, février 1985, 22 p.

SOCIÉTÉ DE RADIO-TÉLÉVISION DU QUÉBEC

Radio-Québec: Maintenant, Les orientations des activités et des structures de la société de radio-télévision du Québec, mars 1985, 90 p.

III - PÉRIODIQUES ET BROCHURES

ANTENNES - LA REVUE QUÉBÉCOISE DES COMMUNICATIONS

Numéro 4, 4ième trimestre, 1976

Numéro 5, 1er trimestre, 1977

Numéro 7, 3ième trimestre, 1977

INFO-CENTRE

CBC-SRC - La radio-télévision en chiffres
Réseaux et rayonnement de Radio-Canada, août 1985.

OFFICE NATIONAL DU FILM

Catalogue de films et vidéos, Éditions Format, 1984-85, 222 p.

IV - AUTRES

CEGIR POUR LE COMPTE DE LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS-QUÉBEC

Les services de radio et de télévision hors-Québec oct. 1985, Source: Richard Casavant, directeur des communications SSHQ Inc.

ANNEXE A

CEGIR

LA FEDERATION DES FRANCOPHONES HORS-QUEBEC

LES SERVICES FRANCOPHONES DE RADIO ET DE TELEVISION HORS-QUEBEC

CEGIR

Octobre 1985

CEGIR

ANNEXE A
METHODOLOGIE

METHODOLOGIE

L'étude s'est déroulée en 2 grandes étapes. D'abord une évaluation des possibilités techniques de diffusion de nouveaux signaux francophones hors-Québec et ensuite, la réalisation d'entrevues et de rencontres de groupes (panels) à travers le Canada. Parallèlement à ces deux étapes, la cueillette de données quantitatives a permis d'étoffer l'analyse.

1ère étape: Evaluation des possibilités techniques

La première étape avait pour but d'identifier les services francophones que l'on pourrait rendre disponible hors-Québec et d'identifier par quel moyen technique, à quel coût et selon quelle entente légale ces services pourraient être diffusés.

Bien que des contraintes légales et financières aient été identifiées rapidement, nous ne les avons pas formulées lors des panels afin que les personnes participantes ne se sentent pas limitées dès le départ dans leurs choix et qu'elles puissent s'exprimer librement sur les contenus de programmation.

Afin d'obtenir des résultats concrets, un ensemble de scénarios de base ou d'alternatives ont été préalablement élaborés pour être discutés lors des diverses rencontres. Quatre étaient reliés à la télévision, deux à la radio. Ceux-ci sont brièvement décrits au tableau suivant:

Scénarios Télévision	Description
1. Signal CANCOM TCTV	Ce signal origine de la station CFTM-TV Montréal, et est distribué intégralement par satellite (Anik D) sur l'ensemble du Canada. Les entreprises de câble peuvent en général redistribuer ce signal à leurs abonnés moyennant un paiement mensuel à CANCOM. Depuis récemment, les individus munis d'antennes paraboliques peuvent s'abonner à ce service. Le signal est diffusé brouillé et un décodeur est nécessaire pour la réception.
2. Signaux véhiculés par Anik C	Il s'agit des signaux de télévision éducative de Radio-Québec et TV Ontario, de TVFQ et bientôt de TV5. Ces signaux ne sont actuellement pas disponibles à l'ouest du Manitoba, et sont diffusés à petite échelle à l'est du Québec.
3. Réseau hors-Québec	Ce scénario rendrait possible une programmation de langue française conçue spécifiquement pour les FHQ et diffusée par satellite. La programmation originant des régions aurait également sa place.
4. Télévision locale ou régionale	Il s'agit ici d'un scénario de nouvelles stations régionales produisant leurs propres émissions locales et pouvant éventuellement échanger ces émissions entre elles.
Scénarios radio	**Description**
5. Signaux CANCOM	CANCOM diffuse parallèlement au signal TCTV deux signaux de radio originant de Montréal, CKAC et CITE. Ces signaux sont reçus gratuitement avec l'abonnement à CANCOM pour le signal francophone de télévision.
6. Radio locale ou régionale	Ce scénario propose de nouvelles stations de radio locales ou régionales avec émissions produites localement. Il prévoit également la possibilité d'échange d'émissions entre les stations locales.

2e étape: Les entrevues

Cette étape exploratoire s'est déroulée auprès de représentants de toutes les provinces canadiennes(1) à partir:

- de panels regroupant des membres de communautés francophones afin de recueillir des informations touchant leurs expériences dans des projets de radio et télévision, leurs goûts et préférences en termes de programmation et la disponibilité de ressources humaines et financières dans leur communauté respective. Au total, une soixantaine de personnes ont été rencontrées à l'intérieur de ces groupes;

- d'entrevues réalisées auprès des représentants régionaux de Radio-Canada, de certains radiodiffuseurs, producteurs et câblodistributeurs afin d'examiner les aspects techniques (capacité de rejoindre les communautés) et commerciaux reliés à la distribution de nouveaux signaux. Une quarantaine d'intervenants représentant ces différents groupes ont été rencontrés.

Les panels et entrevues ont fait ressortir clairement, et avec un accent prioritaire, les objectifs reliés aux intérêts locaux et à la couverture intégrale du Canada par un service adéquat en termes d'émissions et de réception technique.

La discussion autour des scénarios de base a apporté les critiques suivantes:

(1) En Colombie Britannique (Vancouver), Alberta (Edmonton), Saskatchewan (Régina), Manitoba (Winnipeg), Ontario (Toronto et Timmins), Nouveau-Brunswick (Région du Nord), Nouvelle-Ecosse (Halifax), Ile du Prince Edouard (Summerside).
Un groupe a également été réuni à Ottawa et représentait des intervenants de Terre-Neuve/Labrador, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Scénario Télévision	Commentaires formulés par les groupes rencontrés
1. Signal CANCOM TCTV	Scénario répondant à court terme au besoin d'un deuxième choix. Cependant la programmation n'est pas idéale: le contenu demeure trop québécois, voire même trop montréalais. Le signal demeure acceptable au sens d'un signal additionnel, pour les communautés qui ne reçoivent pas encore de signal en langue française.
2. Signal disponible sur Anik C; Radio-Québec ou TVFQ ou TV-Ontario ou éventuellement TV5	Bien qu'on en reconnaisse la valeur, Radio-Québec leur semble avoir un caractère trop québécois, TV Ontario demeure méconnu à l'extérieur de l'Ontario et les signaux européens accentuent le problème actuel d'identification des FHQ.
3. Réseau hors-Québec	Probablement le scénario idéal au niveau de la programmation mais irréaliste parce qu'il est à trop long terme; le dynamisme et les énergies des communautés FHQ ne sont pas assez regroupés pour un tel projet. Ce projet serait trop coûteux alors que la disposition à payer chez les FHQ est faible (en exemple on cite la faible performance de Premier Choix).
4. Télévision locale ou régionale	C'est un scénairo souvent jugé impossible: les communautés sont trop dispersées, les bénévoles ont déjà trop à faire, le concept ne plaît pas beaucoup car la qualité est difficile à obtenir compte tenu de la pénurie de sources humaines et du manque de formation. Finalement ce type de télévision a une connotation "ethnique".
Scénario Radio	
5. Signaux CANCOM: CKAC, CITE-FM	Scénario peu intéressant parce que trop montrealais mais peut apparaître un complément à la radio communautaire.
6. Radio locale ou régionale	Cette formule connaît le plus de succès: pas trop coûteuse, répond à un besoin d'information et d'éducation locale et régionale, peut faire appel à la participation de la population. Ce projet pourrait être réalisable prochainement compte tenu des énergies déjà investies.

En général, quel que soit le scénario proposé, les gens ne sont pas disposés à payer pour un autre signal. Ils sont surtout peu intéressés à engager du temps et des fonds pour obtenir un autre signal de télévision.

Ainsi, lors des discussions, les personnes présentes formulaient spontanément une solution jusque-là non-retenue: l'amélioration du service de Radio-Canada (tant à la télévision qu'à la radio). Ce nouveau scénario reposait, entre autre, sur une volonté d'obtenir des résultats à court terme. Le raisonnement reposait également sur le fait qu'il faut d'abord s'attaquer au service pour lequel les contribuables paient et dont ils ne sont pas satisfaits, en l'occurrence Radio-Canada, avant d'ajouter de nouveaux signaux. Il existe un cheval de bataille sur lequel la très grande majorité des gens rencontrés s'entendent: l'amélioration du service de Radio-Canada, en augmentant et en améliorant le contenu local, en régionalisant le service national et en produisant davantage d'émissions locales.

Malgré la priorité mise sur l'amélioration du service de Radio-Canada, les groupes rencontrés ont montré leur intérêt à recevoir d'autres signaux de langue française, particulièrement ceux qui offrent une programmation d'intérêt, éducative et dirigée vers les jeunes. On reconnaissait par ailleurs le peu de ressources financières et humaines des communautés francophones pour alimenter une station locale de télévision.

Pour les régions où Radio-Canada n'est pas disponible (Grand Nord), les scénarios ont présenté peu d'intérêt, l'accent étant mis sur l'absence de service de Radio-Canada.

Pour la radio plus spécifiquement, et parallèlement aux demandes d'amélioration du service de Radio-Canada, on appuyait le scénario des radios communautaires. La radio communautaire est sans équivoque le scénario le plus adéquat de par sa formule souple qui s'adapte aux réalités régionales.

Quant aux entrevues auprès des représentants régionaux de Radio-Canada, les principaux points qui en ressortent sont:

1- La concurrence est bienvenue parce qu'un nouveau signal francophone favoriserait l'écoute des médias électroniques en français et augmenterait par le fait même les cotes d'écoute de Radio-Canada.

2- Leur connaissance du marché les rend sceptiques quant à la disponibilité des ressources financières, journalistiques et de production; ils sont par contre confiants quant aux ressources artistiques.

3- Leur volonté de mieux desservir leur population est limitée par les impératifs du réseau.

ANNEXE B

MÉMOIRE DU

COMITÉ D'IMPLANTATION

DES RADIOS COMMUNAUTAIRES

EN ACADIE

C.I.R.C.A.

AU

CONSEIL DE LA RADIO TÉLÉVISION CANADIENNE

DANS LE CADRE DE SON

EXAMEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE

AVIS PUBLIC C.R.T.C. 1985-34

INTRODUCTION

Le Comité d'implantation des radios communautaires en Acadie est heureux de présenter ici ses observations.

Notre organisme a vu le jour depuis peu. Ce fut les 18, 19 et 20 janvier qu'à Moncton avait lieu la rencontre de formation d'un comité pour le développement des radios communautaires en Acadie. Plus de huit projets de radio communautaire étaient représentés à savoir les régions de Chéticamp et de Baie Sainte-Marie en Nouvelle-Écosse, la région Évangéline de l'Ile-du-Prince-Edouard et les régions d'Edmundston-Grand Sault, Shippagan-Tracadie-Bertrand, CKUM de Moncton, Fredericton et Saint-Jean pour le Nouveau-Brunswick.

Les mandats de ce comité consistent à élaborer, pour la mi-mai 85, la constitution et le mandat de la Corporation, un mode de financement, un mémoire pour le C.R.T.C. et une première assemblée générale.

Déjà, à notre première rencontre, nous nous sommes questionnés sur les politiques du C.R.T.C. concernant les radios communautaires et surtout sur son désir d'une modification à la définition de station communautaire et des politiques s'y rattachant.

Il est peut-être surprenant de voir l'implication de notre groupe dans cette consultation vu notre très jeune existence, mais il est très important, pour la société acadienne, de se doter de moyens de communication qui lui soient propres. D'ailleurs le rapport Lalonde en a affimer l'importance en faisant un portrait des médias électroniques dans l'Acadie du Nouveau-Brunswick et en proposant un plan de développement.

Enfin de nombreux organismes acadiens, pour ne nommer que la S.N.A. sont très intéressés à ce dossier. Nous sommes fiers d'avoir leur support et leur aide précieuse dans le développement des radios communautaires acadiennes.

SITUATION PARTICULIÈRE DES COMMUNAUTÉS ACADIENNES

Les radios communautaires de langue française qui desserviraient 2 des 5 régions au Nouveau-Brunswick soient Fredericton et Saint-Jean, les 2 régions de la Nouvelle-Écosse, soient Baie Sainte-Marie et Chéticamp et la population francophone de l'Ile-du-Prince-Edouard sont appelées à être des radios communautaires de premier service. Des huit groupes présentement intéressés à mettre sur pied des radios communautaires en Acadie, cinq sont motivés par le fait qu'ils n'ont aucune représentativité dans les médias. Nous parlons des populations francophones de deux provinces entières ainsi que de toute la région sud-ouest du Nouveau-Brunswick, soit une population de 60 000 habitants.

Le pourcentage d'assimilation cité dans le rapport du recensement de Statistique Canada 1981 est effrayant même pour les plus optimistes. Il est intéressant de noter le lien entre les hauts pourcentages d'assimilation et l'absence des média francophones. L'assimilation, par les média anglophones sur les personnes de tout âge, mais surtout sur les jeunes est inquiétante. Quoique la radio francophone ne soit pas la solution miracle dans ses régions, elle est un outil très efficace dans la lutte pour la sauve-garde de la langue, de la culture et de la vie française dans son ensemble.

Il est réaliste d'affirmer que si le bassin économique nécessaire à la mise sur pied d'une radio francophone, financièrement rentable, existait dans ces régions, les habitants seraient probablement déjà desservis par une radio privée. Toutefois ce n'est pas le cas. C'est pourquoi il est nécessaire pour les gouvernements de s'impliquer directement dans le financement de ces radios par le biais de subventions.

Les francophones au Canada sont présentement très inégalement desservis dans ce domaine. Et pourquoi le Québec, à travers son ministère des communications, a pu donner le coup de pouce nécessaire à la mise sur pied d'un réseau solide de radios communautaires à travers la province, et que ces dernières éprouvent encore certaines difficultés financières?

Aucune autre province ou territoire au Canada n'a ce même type de service. Certains gouvernements transfèrent les demandes d'aide financière ou autres à divers ministères tels ceux de l'éducation, du transport ou même celui de l'agriculture. Enfin le Ministère des communications fédérales n'a, jusqu'à date, aucune position officielle sur les radios communautaires. Cette situation est, pour le moins, très frustrante pour les personnes, très souvent des bénévoles, qui tentent de remplir ce besoin de base dans leur communauté.

Malgré ce contexte défavorable, plusieurs groupes se sont formés pour faire avancer cette idée. Nous vous présentons maintenant un portrait succint du travail effectué dans ce domaine.

VUE D'ENSEMBLE DES PROJETS

La nécessité d'avoir des outils de communication locaux voués au développement culturel et social des milieux acadiens ne fait plus aucun doute. Dans ces différents milieux - c'est maintenant une volonté de passer à l'action qui s'affirme. Des groupes d'étude se sont formés dans les communaudés acadiennes des trois provinces maritimes pour analyser les possibilités de mettre en marche des radios communautaires adaptées à leur réalité spécifique. Nous vous présentons, à ce chapitre, un bref bilan du travail effectué par ces comités.

À l'Ile-du-Prince-Edouard

Une étude économique réalisée, il y a quelques années, a démontré la non-rentabilité d'une radio communautaire duesurtout au faible bassin de population francophone et à son dispersement dans plusieurs centres de l'Ile. À la suite de cette étude, la Société St-Thomas d'Aquin a décidé de consacrer ses énergies à l'amélioration des services offerts actuellement par les média en place.

C'est d'abord par la production d'émissions acadiennes diffusées sur les ondes de la station privée de Summerside que fut entrepris ce plan de travail. Le Centre d'éducation l'Évangéline s'est impliqué dans ce projet: des étudiants réalisent à chaque semaine une heure d'émission axée sur l'information locale.

Pour arriver à produire ces programmes, la S.S.T.A. (Société Saint-Thomas d'Aquin) a déjà organisé deux sessions de formation. Le centre d'éducation songe à se doter d'un studio de production. En collaboration avec la Société Radio-Canada, une approche spéciale a été élaborée pour améliorer la réalisation de l'émission "La Marée de l'Ile".

En Nouvelle-Écosse

C'est à Clare dans la région de la Baie Sainte-Marie et à Chéticamp au Cap Breton que des groupes ont été mis sur pied pour étudier les différentes avenues pour améliorer les services radiophoniques. À Clare, il y a deux radios étudiantes qui fonctionnent bien. Un comité d'étude a été créé pour examiner les volets techniques et financiers d'un projet de radio. Ces études devraient être terminées d'ici l'an prochain et permettront de savoir s'il est réaliste de penser à mettre en ondes une station communautaire.

À Chéticamp, l'Association de télévision et radio communautaire étudie la façon d'améliorer les communications. Pour l'instant, la priorité demeure le complément de la programmation télévision mais à moyen terme, elle étudie l'hypothèse de mettre en marche une radio.

Tous ces projets sont liés à la mise en marche d'une station de production française de Radio-Canada à Halifax. C'est en complément à cette programmation qu'évoluent les projets locaux.

Au Nouveau-Brunswick

Dans la péninsule du Nord-est.

Ce n'est pas le refus du C.R.T.C. d'accorder un permis MF pour cette région qui a découragé les organismes du milieu d'obtenir un tel service. Une consultation est présentement à s'organiser pour connaître les besoins et les intérêts de la population dans ce domaine. Le Centre universitaire de Shippagan songe à améliorer les équipements des studios de radio afin d'en faire un centre de production. Des émissions pourraient être réalisées et diffusées par l'intermédiaire de la station communautaire de la Baie des Chaleurs.

Dans la région du Nord-ouest.

Le projet d'une radio communautaire pour les populations d'Edmundston-Grand Sault et des villages environnants est avancé. Une étude de marché a été réalisée qui démontre le grand besoin et l'intérêt du milieu à l'égard d'un service MF francophone de type communautaire. Le comité d'implantation fort de ces résultats, se prépare à nous présenter une demande d'ici peu.

À Fredericton et Saint-Jean.

C'est autour des centres communautaires que s'articulent les projets de radios. Les radios étudiantes déjà en place pourraient servir de point de départ à un projet de radio communautaire. Un comité récemment formé à Saint-Jean étudie cette hypothèse. À Fredericton, l'animatrice du centre effectue une consultation sur ce sujet.

Moncton.

CKUM diffuse depuis quelques années. La station est rendue à l'étape de son renouvellement. Ils ont étudié en détail leurs ressources pour présenter un nouveau projet de programmation réaliste et en fonction d'une plus grande implication du communautaire dans la radio étudiante.

Voilà un rapide tour d'horizon de la situation des projets de radios communautaires en Acadie. Afin d'établir une coordination entre ces projets et favoriser des échanges et de l'entraide, les comités ont décidé de se doter d'une association.

En janvier dernier, lors d'une première réunion, ils ont formé le CIRCA. En collaboration avec la fédération des francophones hors Québec et la fédération des jeunes canadiens français, une étude détaillée de tous les projets fut effectuée en novembre dernier.

Nous espérons que vous constatez que l'idée de doter les communautés acadiennes de services radiophoniques communautaires est bien engagée.

IMPRESSIONS GÉNÉRALES DU PROJET DU C.R.T.C.

L'élément qui a retenu l'attention des participants à notre première réunion fut la situation financière des radios communautaires et l'évolution de celles-ci vers la commercialisation.

À l'unanimité, nous avons souligné le manque de revenus pour les radios acadiennes. Dans nos milieux, il n'existe aucun programme d'aide au démarrage des stations comme il en existe au Québec. Les subventions tant du fédéral que du provincial se font de plus en plus rares et difficiles à obtenir et les autorités gouvernementales demandent aux organismes acadiens de prouver une certaine auto-suffisance à longue échéance. Dans ce contexte, les radios en Acadie n'ont pour autre ressource financière que celle de la vente d'annonces publicitaires.

Selon les artisans de la radio communautaire en Acadie, les structures démocratiques et la nature à but non-lucratif tant des stations radios que de C.I.R.C.A. protègent la programmation radiophonique contre d'éventuels excès de commercialisation. Ce n'est pas la recherche des profits mais la réponse à un besoin et une ouverture à une plus grande participation de la communauté locale qui guident la radio communautaire.

Déjà à la première réunion, les participants souhaitaient que les règlements du C.R.T.C. soient plus souples et tiennent compte des spécificités de chaque milieu. En effet, on se rendait compte qu'aucun projet n'était semblable. Il faut se rappeler que dans la plupart des projets radiophoniques, même avec la vente de publicité, ces derniers ne pourront pas s'auto-financer. Le bénévolat et les revenus de l'État seront encore nécessaires pour combler les manques d'argent. Finalement la radio communautaire, par sa nature, n'irait chercher qu'une faible part de la publicité radiophonique qui sera surtout vendue aux radiodiffuseurs commerciaux anglophones. Les radios communautaires sauront à notre avis, conserver leur nature première.

Nous avons reçu, avec enthousiasme, votre projet. Nous nous sommes empressés d'étudier vos propositions et voici nos quelques réflexions.

Nous partageons l'opinion du C.R.T.C. concernant la définition et la nature de la programmation d'une radio communautaire.
Nos besoins au niveau d'éducation culturelle , politique , économique et autres sont si énormes que nous ne pouvons nous permettre qu'une station de radio communautaire ne remplisse ce mandat. Ce sont d'ailleurs ces motivations qui suscitent chez les Acadiens l'intérêt de posséder des radios communautaires.

La radio communautaire, pour nous, est le média le plus approprié pour remplir ce mandat, même s'il suppose un coût énorme. Nous croyons à la radio communautaire comme moyen de préservation de la culture. Son coût financier annuel est inférieur aux stations privés, cependant, son coût social est considérable. Et même s'il implique un nombre impressionnant de bénévoles, nous sommes prêts à défrayer ce coût social qui est à la mesure de notre volonté de conserver notre identité acadienne.

Pour remplir ce mandat, il nous faut le moyen d'assurer la viabilité de nos radios. Vous avez avec l'élargissement de votre politique concernant la publicité, faciliter la viabilité économique de nos radios. Quoiqu'il manque encore à l'assurance de leur viabilité.

Le Conseil a toujours exprimé ses préoccupations quant à l'impact que pouvait avoir la publicité sur la programmation des stations communautaires. Nous partageons ces préoccupations. Nous sommes d'accord que les radiodiffuseurs communautaires se doivent de diversifier leurs sources de financement et ainsi éviter de se fier exclusivement à leurs activités commerciales comme source de revenu. Nous voulons favoriser une diversification des revenus puisque de toute manière le bassin publicitaire ne suffira pas à faire fonctionner nos stations.

Cette diversification du financement liée à la nouvelle définition de la radio communautaire qui inclut des éléments de programmation semblent être des garanties suffisantes contre la commercialisation de ces radios.

À partir d'une première étude, nous avons dégagé une hypothèse de financement des radios acadiennes. Il faut signaler toutefois que les budgets de ces radios n'auront pas les mêmes envergures que ceux des radios du Québec puisqu'elles diffuseront moins d'heures, à l'exception de quelques radios régionales.

Dans cette perspective , nous prévoyons que le financement des infrastructures pourra se répartir comme suit:

25% de la communauté

25% du gouvernement provincial

50% du gouvernement fédéral

Les opérations régulières seront financées comme suit:

40% du gouvernement provincial et fédéral

50% de la publicité

10% de la communauté

Vous avez certainement remarqué la différence entre le financement des radios du Québec et celui de l'Acadie. Nous ne croyons pas que nos gouvernements provinciaux pourront investir autant que celui du Québec. Nos provinces ne sont vraiment pas comparables. Il est d'autant plus difficile de se financer une radio qu'il n'existe aucune politique de développement fédéral. Et qu'aucun ministère provincial des communications n'existe pour nous assurer une aide technique, financière, etc.

Une dernière remarque positive; la possibilité d'affiliation pour les radios communautaires de type B laisse entrevoir la possibilité d'établir un réseau de communication acadien qui viendrait ajouter à la production locale.

Sans une politique de développement conjointe du C.R.T.C., du Secrétariat d'Etat et du Ministère des communications, l'implantation de nos radios ne saurait être aisé et le nouveau projet du C.R.T.C. n'aurait pas l'impact voulu sur nos radios communautaires.

Puisque les radios communautaires sont un outil primordial chez certaines populations à travers le Canada, nous demandons au C.R.T.C. de s'impliquer dans l'élaboration d'une politique de développement auprès des différents palliers gouvernementaux.

Pour terminer, voici nos propositions spécifiques qui améliorent votre projet.

RECOMMANDATION CONCERNANT LES RÉÉMETEURS (Page 14, Avis C.R.T.C. 1985-34)

Pour les stations de catégorie A qui ne pourront offrir une programmation complète dû au manque de ressources humaines et financière, nous recommandons qu'elle puisse s'affilier à un réseau où s'approvisionne la programmation d'une autre station radiophonique, même dans les cas où il y aura des réémetteurs qui diffuseront dans la même langue.

Nous sommes plutôt d'accord avec la version anglaise du texte "autre que celle diffusée par un réémetteur".

RECOMMANDATION CONCERNANT UNE CORRECTION À LA DÉFINITION DU TYPE A

Dans la définition du type A, nous demandons que soit incluse la notion "d'activité commerciale" comme elle le fut pour les types B et C.

Voici la recommandation de l'article corrigé par nous:

Page 12 de l'avis du C.R.T.C. du 22 février 1985. Avis public C.R.T.C. 1985-34.

"(...) UN MARCHÉ OÙ N'EXISTE AUCUNE AUTRE STATION MA OU MF DIFFUSANT DANS LA MÊME LANGUE ET QUI A UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE LOCALE (...)"

Nos raisons expliquant cette demande sont liées à la situation particulière des radios francophones hors Québec où il y a des réémetteurs et/ou studios de Radio-Canada produisant une programmation locale. Dans ces cas, nous ne voulons pas que les stations de Radio-Canada empêchent une radio communautaire d'être reconnue du type A. Pour nous, Radio-Canada, est un service national n'ayant pas essentiellement d'activité commerciale locale.

RECOMMANDATION CONCERNANT LES CHANGEMENTS DE TYPE LORS DES RENOUVELLEMENTS DE PERMIS.

Lorsque le C.R.T.C. accorde une licence MF spéciale d'un type A, B ou C, nous proposons que par la suite la radio communautaire concernée puisse garder le privilège de conserver la même licence et le même type lors des renouvellements subséquents même si d'autres stations de même langue s'ajoutaient ou disparaissaient dans sa région. Nous voudrions que la règle du C.R.T.C. qui s'applique aux fréquences puissent s'appliquer aussi au type A, B ou C telles qu'accordées lors de l'attribution du premier permis.

CONCLUSION

C.I.R.C.A., le Comité d'implantation des radios communautaires en Acadie qui a été créé il y a quelques semaines, trouve très important d'exprimer ses opinions sur les questions brulantes de l'heure au niveau des politiques du C.R.T.C. En effet, pour C.I.R.C.A., l'avenir des radios communautaires en Acadie sera fortement influencé par les décisions que le C.R.T.C. prendra bientôt sur des sujets tels que la programmation et la commercialisation.

Le défi que se lance C.I.R.C.A. est de taille: Trois provinces, 8 régions dont 5 dans des milieux assimillant. Étant pour la plupart tous à leur début, les 8 radios communautaires sont situées dans des contextes très différents les uns des autres. C'est pourquoi nous croyons que les politiques du C.R.T.C. doivent être pensées sous le thème de la FLEXIBILITÉ puisque ce qui est applicable dans un milieu ne l'est pas nécessairement dans un autre.

Par exemple, les régions assimillantes sont très particulières. Submergée par les média anglophones, la radio communautaire revêt un rôle très important 1) comme agent de ralliement des membres de la communauté francophone 2) comme agent culturel et 3) comme outil de rayonnement et d'affirmation dans le monde anglophone. Toutefois, même s'il est évident que la radio communautaire est un élément quasi vital à ces communautés francophones, le problème du financement y est plus précaire qu'ailleurs. Il demeure toujours plus tentant pour un commerce d'acheter des annonces à une radio anglophone qui a plus de chances de se faire entendre par un plus grand marché. C'est pourquoi il est essentiel pour C.I.R.C.A. qu'une politique sur les annonces commerciales soient plus permissive puisqu'elle demeure malgré tout une source très importante de revenu.

La présente situation est due en bonne partie au fait qu'aucun ministère provincial aux Maritimes n'a de mission particulière concernant les radios communautaires. Il y a que très peu d'aide financière ou même d'aide technique et autre de disponible pour combler les besoins des radios communautaires. À cette dernière constatation, nous croyons très important qu'une POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES RADIOS COMMUNAUTAIRES soit conçue par le C.R.T.C. afin de faciliter la tâche des bénévoles qui croient en la radio communautaire comme média de base à l'épanouissement de leur communauté...et de leur pays.

Cependant, si la radio communautaire peut conserver son privilège quant au type, elle devrait aussi avoir le choix de changer d'un type à l'autre si des stations d'une même langue s'ajoutaient ou disparaissaient avant ou lors de son renouvellement de permis. Ce choix pourrait s'exprimer au moment où la radio communautaire serait prête à s'assumer. Ce qui justifie cette demande peut se résumer ainsi:

Une radio communautaire habituée et organisée de fonctionner selon l'un des trois types (A, B, C) pourrait trouver difficile et pertubant de devoir puiser d'un type à l'autre parce qu'un événement extérieur à son fonctionnement est survenu, à savoir la disparition ou l'apparition d'une nouvelle station locale d'une même langue. Les radios communautaires devraient donc avoir le choix de conserver le type acquis ou de changer de type au moment où il le jugerait bon lors de l'apparition ou la disparition de stations dans sa région.

RECOMMANDATION CONCERNANT LA PROMESSE DE RÉALISATION

La programmation d'une radio communautaire ou d'une radio étudiante est directement influencée par les événements et les bénévoles composant la communauté qu'elle dessert. Sachant que les sujets d'émissions de premier plan et de mosaïque sont les résultats de la programmation communautaire (festivals, hockey, spectacles, événements spéciaux, etc.), il est normal d'avoir au courant d'une année des "périodes vides" et des "surcharges".

Aussi, afin d'avoir un engagement réaliste pour la promesse de réalisation, nous recommandons que les heures d'émissions de premier plan et de mosaïque soient comptabilisées par pourcentage sur une base annuelle plutôt que sur une base hebdomadaire.

Ceci afin de garantir un service adéquat à la communauté et d'être son reflet.